JOURNAL
HISTORIQUE,
ET
LITTERAIRE.

15. DECEMBRE

1776.

A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

Avec Privilége de Sa Maj. Imp. & Approbation du Commissaire-Examinateur.

Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent chez l'Imprimeur de ce Journal.

T

In-Octavo.

Thoma (ven. P. F.) de Jesu Ord. Erem. S. Aug. Ærumna D. N. Jesu Christi, composita in carcere apud Mauros, ac postea ex Lusitanitâ Linguâ in Castellanam, ex hac à R. P. Lud. Flori in Latinam translata 2 vol.

Tourneli, prælectiones Theologicæ de septem Sacramentis in genere, 2 vol. Lovanii.

..... *Idem de Deo ac divinis attributis.* Lovanii.

Tractatus de dissolventibus calculos ad curationem calculi & podagræ ope alimentorum &c.

Traité de l'apoplexie & de ses différentes especes, avec une nouvelle méthode curative, dont l'utilité est prouvée par l'expérience, par Mr. Ponsart. *Liege* 1775. *Broché.*

Traité des bois & des différentes manieres de les semer, planter, cultiver, exploiter, transporter & conserver, 2 vol. *Paris* 1769.

Traité des Communes, ou observation sur l'agriculture. *Paris* 1770.

Traité de la clôture des Maisons religieuses, par le P. Petitdidier.

JOURNAL HISTORIQUE ET LITTERAIRE.

15. DECEMBRE 1776.

NOUVELLES LITTERAIRES.

Sermons du Pere Charles Frey de Neuville. Nouvelle édition, revûe & corrigée, par M. l'abbé de Querbeuf. 8. vol. in-octavo. A Paris & à Liege chez Orval Demazeau.

LA premiere édition de ces discours a disparu avec une rapidité qui nous a mis dans l'impuissance de nous les procurer, & c'est la seule raison pour laquelle nous avons différé si long-tems de les annoncer. Il n'y a peut-être point de production de ce siecle qui mérite d'être plus connue & plus recherchée, parce qu'il n'y en a peut-être pas de plus

caractérisée dans son genre, & qui soit plus propre à caractériser le génie même du siecle. Car on peut dire que le genre d'éloquence du P. de Neuville a des traits qui lui sont propres & un fond de richesses qui ne semble appartenir qu'à lui. Dans Bourdaloue on a admiré la force & la majesté de la raison, dans Massillon l'élégance & le sentiment, & dans le P. de Neuville les ornemens de l'esprit. Croiroit-on qu'un habile critique, un homme aussi sage, aussi chrétien que judicieux littérateur, a cru pouvoir comparer le P. de N. à Mr. de V. ? c'est le célebre abbé Trublet, dont tout le monde connoit la justesse & l'équité dans les jugemens littéraires qu'il a portés. " J'ai trouvé, dit-il, des rapports „ entre Mr. Bossuet & Corneille; j'en trou- „ ve aussi entre le P. de Neuville & Mr. „ de Voltaire, & le premier me paroit à „ plusieurs égards dans l'éloquence ce que „ le second est dans la poësie. J'espere qu'on „ ne désapprouvera pas des comparaisons où „ j'ai considéré les talens en eux-mêmes, „ & indépendamment de l'usage qu'on en „ fait; usage d'autant plus blâmable, lorsqu'il est mauvais, que les talens sont „ plus grands „. Sans prétendre justifier dans toute son étendue ce parallele singulier, il nous semble que la différence même que Mr. T. met entre ces deux savans, est un trait de ressemblance de plus, par l'égalité d'ardeur & de constance, avec laquelle ils ont combattu l'un pour, l'autre contre la religion de Jesus-Christ. Si l'acharnement de Mr. de

V. contre le christianisme lui a fait saisir toutes les occasions de le calomnier & de le rendre odieux, si à tout propos & même contre tout propos, il a donné l'essor à sa haine implacable contre tout ce qui tient à la sainteté & à la divinité de notre foi; le P. de Neuville par un esprit & un zele contradictoire à celui de ce philosophe, a dirigé tous les ressorts de son esprit, toute l'impulsion de son éloquence vers la défense & l'honneur de la religion. Quelque fût le sujet de son discours, fût-ce la moralité la plus simple & la plus connue, fût-ce un panégyrique ou une oraison funebre, son zele y trouvoit des digressions faciles & naturelles sur l'excellence, l'utilité & la vérité du christianisme; jamais il ne perdoit de vûe ce grand objet; jamais les couleurs ne lui ont manqué pour en tracer des tableaux brillans & magnifiques. Par-tout on voit dans la religion une terre fertile en fruits précieux & salutaires; la vraie gloire, l'honneur, la décence, suivant l'expression du Sage, les charmes d'un amour tendre & permanent, les douceurs de l'espérance la plus solide & la plus sûre, sont le prix de l'attachement qu'on lui dévoue (a). C'est sous ce point de vûe que le P. de Neuville faisoit envisager

(a) *Ego quasi vitis fructificavi suavitatem odoris, & flores mei fructus honoris & honestatis. Ego mater pulchræ dilectionis . . . & sanctæ spei.* Eccli. 24.

fager la doctrine de l'évangile ; dont il relevoit encore l'éclat par un contrafte frappant avec les dogmes abfurdes, aviliffans & défolans de l'incrédulité : & cela toujours avec une force, une opulence d'idées & d'expreffions, qui enlevoient l'admiration & la conviction, & qui opéroient dans l'ame des chrétiens éclairés & perfuadés le fentiment le plus doux. Si quelques fois l'enthoufiafme de fon éloquence lui a fait négliger l'exactitude du langage & les loix féveres de l'élocution françoife, fi l'ardeur de fa marche a paru déranger quelques fois l'économie du difcours & la régularité de la diftribution, ce font des défauts de grands maîtres, que l'homme de goût préférera fans héfiter à la froide exactitude des génies fubalternes.

La maniere dont le P. de N. faifit les objets a quelque chofe de vafte & de hardi qui s'éleve au-deffus du détail des preuves particulieres, pour former la conviction fur des vûes générales, fur des principes auffi étendus qu'évidens dans leurs conféquences. Voici p. ex. comme le Pere de Neuville anéantit en peu de lignes les fameufes & inutiles controverfes fur quelques paffages de St. Auguftin. " Qu'on ofe même abufer de l'autorité de ce grand Docteur ; qu'on publie, que l'on penfe, que l'on ne parle que d'après faint Auguftin ; fans m'engager à fonder cet abîme immenfe d'érudition, je fais qu'Auguftin n'eft point pour ceux qui font contre l'églife ; je fais que fes maximes éclairciffent ce qu'il pourroit y avoir d'obfcur

dans ses écrits; je sais que si, comme ils le prétendent vainement, il parut affoiblir ce qu'il avoit avancé en faveur du libre-arbitre, il n'a jamais pensé à affoiblir ce qu'il avoit dit en faveur de l'église; je sais qu'il m'avouera pour son disciple dès-que je serai enfant soumis de l'église romaine; je sais qu'il n'a sû contester contre l'église, troubler & agiter l'église; qu'il n'a sû que l'écouter, la respecter, la croire, l'aimer & la servir; je sais que par ses talens, son zele, ses succès, Augustin fut, dans des tems d'orage & de tempête, le soutien de l'église, le rempart que ne purent renverser les fureurs de l'enfer! „

Les préjugés dominans du siecle ont fait un tort irréparable à des écrivains d'ailleurs très-estimables, qui ont cru devoir ne pas se roidir contre des opinions générales dans des choses qui leur ont paru assez indifférentes en elles-mêmes, mais qui tenoient néanmoins en quelque chose à la religion, & qu'une mauvaise philosophie avoit défigurées en les montrant sous un faux jour. Le P. de Neuville est très-éloigné de cette lâche & odieuse complaisance: la vérité, fût-elle universellement abandonnée, lui est toujours chere, & il la défend avec d'autant plus d'ardeur, qu'il semble être le seul à la défendre. " On ne m'entendra pas lâche & rampant adorateur des décisions hautaines du bel esprit moderne, qui ne pense, qui ne raisonne que contre la religion, déshonorer le sanctuaire par la timide apologie d'une guerre

consacrée à la gloire & à la défense du nom chrétien. Je ne dirai point que ces guerres saintes étoient alors la plus noble carriere ouverte aux Rois & aux peuples pour signaler leur valeur ; que la froide & philosophique indifférence sur le sort de tant de fideles, victimes de la cruauté & de la perfidie, auroit fait l'opprobre du prince & de la nation ; que chaque siecle amene sa façon de penser ; que les âges qui nous suivront ne respecteront pas plus nos idées que nous respectons les idées des âges qui nous ont précedés, & qu'il nous conviendroit d'avoir pour nos ancêtres une indulgence dont nous n'aurons que trop de besoin auprès de la postérité. Je ne vous avertirai point qu'au-lieu de déploïer l'amertume de notre critique, contre ce que nous appellons par un reste de décence le fanatisme héroïque des croisades, il nous siéroit d'avantage de tonner contre le fanatisme sacrilége des apôtres de l'athéïsme insolemment dévoilé ou perfidement déguisé, & que les héros de l'évangile méritent pour le moins autant d'indulgence pour ce qu'il pouvoit y avoir d'outré dans leur zele, que les héros de l'impiété pour les délires de leurs blasphêmes..... Je n'observerai pas qu'après avoir mesuré, calculé, pesé dans la balance de l'impartialité les avantages & les désavantages, la saine politique convient que les croisades ont préparé & amené l'accroissement du domaine & de l'autorité de nos Rois, l'affoiblissement de la puissance des grands feudataires, l'unité

du thrône & de législation dans le roïaume, l'extinction des guerres entre le Souverain & les vassaux, entre les provinces & les provinces; qu'ainsi sans entrer dans les motifs à ne juger que par l'événement, les croisades ont épargné à la nation plus de sang qu'elles n'en ont fait répandre, qu'elles ont posé la base & les fondemens de la tranquillité intérieure de l'état. Je ne vous ferai pas remarquer que l'entreprise de Louis n'offroit point d'obstacles capables de ralentir son courage & d'alarmer sa sagesse; qu'on avoit vû Godefroy de Bouillon, avec les débris d'une armée, amas fortuit de diverses nations, élever dans Jérusalem un thrône qui, vainqueur des Musulmans, n'a péri que par les divisions & les perfidies des chrétiens. Je n'ajouterai point que Chypre, Constantinople, soumis à des princes de la communion latine, donnoit à Louis des facilités que n'eut point Godefroid de Bouillon „.

Autres réfl. sur les croisades 1. Août, p. 490. -- Août 1775, p. 164. -- 15. Déc. p. 878.

Le parallele de Bajazet & de St. Louis, qu'on lit dans le panégyrique de ce Saint, est un tableau dont tous les traits concourent au triomphe de la religion du saint Roi. Les panégyristes des héros turcs & chinois, (& il y en a aujourd'hui un bien grand nombre) sont priés d'en faire un qui puisse servir de pendant à celui-ci. " Que le sectateur de Mahomet déploie maintenant ses fastes, il nous montrera l'Asie, l'Afrique, l'Europe englouties par ses conquérans, & le thrône de ses Califes élevé sur les ruines de l'univers; il nous montrera donc ce cou-

rage

rage qu'enfantent les passions, & qui ne se soutient que par la prospérité ; il ne nous montrera point cette fermeté de raison & de réflexion ; cette magnanimité qui survit au bonheur, qui dompte & maîtrise l'adversité ; le plus illustre de ses Sultans, Bazajet, nommé le foudre de guerre, éprouve dans la Natolie le sort de Louis en Egypte. Epargnons à la mémoire de ce prince infortuné le récit de sa douleur, de ses fureurs, de son désespoir. Quelle différence de Louis à Bazajet ! non, la différence n'est pas tant de prince à prince que de religion à religion „.

Le compliment à l'académie françoise qui est à la fin du même panégyrique, renferme des leçons bien sages, que les gens de lettres devroient toujours avoir présentes à l'esprit, & dont l'exécution jetteroit plus d'éclat, plus de vraie gloire sur les sciences & sur les savans, que tous les moïens que l'orgueil humain a imaginés pour anoblir & pour flatter les talens. " Qui peut mieux que vous, Messieurs, remplir ce devoir ? vous avez vû dans l'éloge de votre saint & auguste protecteur, les secours que la religion trouve dans le zele des princes : or, il est un autre empire qui naît de la supériorité du génie ; empire de persuasion & d'insinuation, aussi puissant, souvent plus efficace que l'empire de domination & d'autorité, il est dans vos mains. Vos ouvrages sont, avec ce qui nous reste d'Athenes & de Rome, la source où l'on puise la justesse & la finesse du goût ; le

ſublime & le pathétique de la mâle & vigoureuſe éloquence ; la clarté , la préciſion , l'enchaînement des idées ; le don enchanteur de toucher , d'émouvoir , d'attendrir , d'emploïer, tour-à-tour, ſelon la diverſité des ſujets, la délicateſſe & les graces, la ſimplicité & la naïveté, l'urbanité & l'aménité, la douceur & la nobleſſe, la force & l'énergie, le feu & l'impétuoſité, la dignité & la majeſté de l'expreſſion. Devenus l'étude & l'admiration de l'Europe, tout ce qui veut briller, (& dans ce ſiecle, qui eſt celui qui ne le veut pas ?) tous aſpirent à écrire, à parler comme vous „.

" Profitez , Meſſieurs , de cette pente à vous imiter ; prêtez l'appui de votre génie & de votre réputation à la religion audacieuſement attaquée : qu'elle ne liſe jamais dans vos faſtes des noms qu'elle réprouve. Souvenez-vous que tant de grands hommes, les créateurs de votre premiere gloire, ſe firent plus d'honneur de leur ſoumiſſion à la divinité des oracles évangéliques, que de la ſplendeur de leur naiſſance & de l'éclat de leurs ſuccès littéraires. Ne conſentez point à leur déſigner des ſucceſſeurs qu'ils ne verroient point appellés à remplir leurs places ſans les déſavouer, ſans élever contre vous une voix de plaintes & de reproches „.

" N'adoptez qu'une poſtérité digne de vos peres & de vous. Apprenez-lui, par vos exemples & par vos leçons, le dédain, le mépris, les anathêmes dûs au projet coupable de ſe rendre fameux par la ruine des mœurs & par les calamités de la religion ;

qu'il n'appartient de rechercher cette flétrissante célébrité qu'au délire du prétendu bel esprit, qui préfere le mérite frivole & bisarre de penser singulierement, au mérite solide de penser sagement & utilement; ou à des cœurs foncierement corrompus, que guide le desir & l'espérance de s'accoutumer à ne point rougir du vice „.

" Loin de donner à craindre que vos plumes puissent s'avilir jusqu'à se dévouer à l'impiété & à la volupté, faites que, rassûrées par l'estime, la vénération, la confiance publiques; la foi la plus craintive, la piété la plus timide, ne se croient point obligées de détourner leurs regards de vos ouvrages; que dans vos écrits tout respire la pudeur, la bienséance, le respect pour l'autel & pour le thrône, les vertus de chrétien, de sujet, de citoïen. Ainsi, bienfaiteurs de votre siecle & des âges futurs, également chers à la religion & à l'état, vous remplirez votre devise : *immortalitati*, à l'immortalité; non-seulement à l'immortalité qui périra avec le tems, mais à l'immortalité, dans l'éternité, qui ne finira point; vous recevrez les applaudissemens de la terre & vous obtiendrez les récompenses du Ciel „.

En finissant cet extrait, nous croïons pouvoir faire une réflexion sur l'étonnante variété de genres que nous présente l'éloquence sacrée, & sur la multitude d'hommes célebres qui se sont distingués dans cette carriere. Pour un Cicéron & un Demosthene dont l'éloquence profâne a transmis

mis les noms à la postérité avec tout l'éclat de leur premiere réputation, nous voïons un Tertullien, un St. Chrysostôme, un St. Léon, un St. Cyprien, un Bourdaloue, un Massillon, un Bossuet, un Flechier, un de Neuville. Qu'on nous cite parmi les orateurs du siecle des noms aussi célebres, aussi connus, aussi fréquemment & aussi honorablement emploïés & cités. La raison de cette différence semble n'être pas indigne de nos recherches. Nous croïons qu'on la trouvera dans le zele & le feu qu'inspirent les grandes & éternelles vérités de la religion, seules vérités réellement intéressantes pour l'homme, & seules sources de la vraie félicité, même dès cette vie & dans la jouissance des choses humaines; on la trouvera dans la grandeur & la sublimité des choses qui font l'objet de notre foi, & qui prenant leur existence dans le sein de la Divinité, participent nécessairement à l'excellence de cet Etre souverain, ineffable, infini, le principe & la fin de tous les êtres; on la trouvera enfin dans l'esprit de la religion, esprit varié, fécond, inépuisable, qui suivant l'expression d'un saint Pere, montre de très-anciennes vérités sous des charmes toujours ravissans & toujours nouveaux, qui simple dans sa source & dans son objet, multiplie à l'infini les moïens de se faire connoître & de se faire aimer (a).

Semper antiqua & semper nova. Aug.

(a) *Est enim in illa spiritus intelligentiæ multiplex, disertus, omnem habens virtutem, & qui capiat omnes spiritus.* Sap. 7.

Le portrait du P. de la Neuville vient d'être gravé à Paris, par P. J. B. Bradel, demeurant au collége de Fortet, rue des Sept-Voyes, près Ste. Genevieve. Le dessein original a été communiqué par Mr. l'abbé Serpe, proviseur de Navarre. Ce portrait est ressemblant, & gravé dans le vrai genre du burin. Prix 15 s. format in-12.

Préservatif nécessaire à toutes les personnes qui ont les lettres faussement attribuées au Pape Clément XIV. Aux Deux-Ponts de l'imprimerie ducale. 1776.

LA préface de cette brochure mettra le lecteur au fait du contenu. " Le sort des lettres clémentines est décidé. Le public indigné les regarde comme le fruit du brigandage littéraire le plus révoltant & le plus inoui. *.... Mais il manque encore quelque chose à la plénitude des droits de la vérité, de la justice & de la raison. On sait que ces lettres ne sont pas de Clément XIV, mais on les a lues avec un esprit préoccupé: on les croïoit de lui, lorsqu'on les lisoit, lorsqu'on les apprécioit. Dès-lors on les a admirées, on a glissé sur les défauts, sur les erreurs, sur les maximes dangereuses, sur les propos ridicules, le phébus, le galimatias, &c., pour ne s'occuper que des bonnes moralités & des principes sages auxquels Mr. C. avoit donné le ton & l'autorité d'une

* Voyez le Journ. du 1. Nov. p. 340. --- 1. Sept. p. 30. --- 15. Août, p. 592, & autres Journaux cités là même.

ne instruction pontificale. Aujourd'hui, le public détrompé ne pardonne pas, à la vérité, à Mr. C. l'audace avec laquelle il a joué sa crédulité & son attachement à la mémoire d'un illustre Pape; mais il ne l'accuse pas de lui avoir présenté un ouvrage mauvais par lui-même, & indigne du nom sous lequel il a paru. Il croit peut-être encore que ces lettres, sans être effectivement d'un Pape, pourroient en être, sans contraster avec la sagesse & la religion du pere des fideles. C'est cette erreur que prétend corriger l'auteur des observations que nous donnons au puplic „.

Nous nous contenterons de transcrire quelques-unes de ses remarques.

La guerre est plus allumée que jamais: on me l'écrit de la Flandre; & Dieu veuille que les françois soient toujours vainqueurs. Lett. XI.

" Ce souhait n'est ni vraisemblable dans la bouche d'un étranger, ni chrétien dans celle-même d'un françois. Comment cela? c'est que le françois, même le plus passionné pour son Roi & pour sa patrie, ne peut chrétiennement souhaiter que la victoire soit toujours pour les françois, qu'autant qu'ils auroient toujours la justice de leur côté; & qu'avoir toujours la justice de son côté, n'est pas, que je sache, un privilege immuablement attaché à la France. Le docte Ganganelli auroit-il ignoré ce point de la doctrine chrétienne „?

Mon existence est manquée: je devois réellement naître en France; & c'est la tour-

nure

nure de mon esprit & de mon cœur qui me le fait juger. " Quel bavardage, & qu'il est puérile ! qu'il seroit déplacé dans un religieux, & que l'on dit toujours accablé d'affaires, & que l'on fait toujours parler de cent choses disparates & étrangeres à son sujet ! ajoutons que ce bavardage est encore peu chrétien ! nous n'avons réellement dû naître que dans le lieu où la Providence nous a fait naître. Le prétendu pere G. ignoroit donc encore cette vérité chrétienne „?

Lett. LX. *J'ai promis de vous donner la liste des livres qui vous sont nécessaires, & je m'acquitte de ma parole. . . . . L'histoire de Naples par Guiannone, les feuilles périodiques de l'abbé Lami, non pour vous apprendre à décider, mais à bien penser, seront autant d'ouvrages qu'il faudra parcourir.* " L'histoire de Naples par Guiannone est un ouvrage si injurieux au St. Siége & si odieux à la cour de Rome, qu'il fit chasser l'auteur de toute l'Italie. Aujourd'hui même, cet ouvrage n'est pas seulement prohibé, mais excepté de la permission de lire les livres défendus, quand on l'accorde à quelqu'un. Voilà cependant l'ouvrage que le prétendu G., consulteur du St. Office, donne au comte son éléve, comme un livre nécessaire pour bien penser; s'il étoit vrai que cette lettre fût de lui, le bon pere auroit eu quelque envie d'aller pourrir dans les cachots du St. office, ou de l'inquisition „.

Mr. C. aïant dans sa 60e. lettre permis, sous le nom du Pape, à un jeune homme

de

de lire *les poëtes modernes*, sans en excepter aucun (pas même l'abbé Grécourt, ni l'auteur de la *Pucelle*), pourvû cependant qu'*il ne s'arrêtât pas long-tems avec les déesses de la fable*; notre auteur fait l'observation suivante. " Cette décision touchant la lecture des poëtes modernes est si juste, si exacte, si chrétienne & si conforme aux sentimens des conciles, des peres & des docteurs les plus séveres, que je ne lui trouve qu'un seul défaut, celui de la précision. Pour ne rien laisser à desirer sur cet article au nouveau converti, j'aurois voulu que son sage directeur lui eût déterminé le tems qu'il lui permettoit de passer avec les déesses de la fable, en lui disant, par exemple, vous serez une demi-heure avec Junon, la femme de Jupiter, le maître des dieux, qui lance le tonnerre; une demi-heure avec Diane, la déesse des chasses, des fleuves, des montagnes & des forêts, des bosquets, des ombrages frais & de la verdure qui couronnent la terre; une heure avec Vénus, la charmante déesse de l'amour & des graces, & ainsi des autres ,,.

Dans la 68e. lettre, Mr. C. faisoit dire au Pape, qu'il ne falloit se marier que lorsqu'on avoit peur durant la nuit, & appuïoit cette ridicule assertion de l'autorité de St. Jérôme. L'auteur du *préservatif* après avoir fait voir que jamais St. Jérôme n'avoit dit de puérilité semblable, fait cette réflexion qui nous paroit fort juste. " Que pour se rassûrer dans ses fraïeurs nocturnes, un homme peu-

reux prenne une femme, le plus timide individu de l'espece humaine : c'est le supposer non-seulement peureux, mais extravagant : & c'est le raisonnement comique qu'on prête à St. Jérôme „.

Lett. CXX. *Il est toujours vrai qu'on ne peut plus opérer aucun bien, quand on est en but à des princes puissans.* L'homme qui prononce de pareilles sentences, ignore que la religion chrétienne a été établie dans le monde, malgré la puissance des Empereurs, malgré les raisonnemens des philosophes, malgré l'éloquence des orateurs, malgré toutes les ressources du génie & de la force ; mais c'est assûrément ce que le savant & pieux Ganganelli n'ignoroit pas.

Lett. d'un acad. des Arcades. *On diroit que ce divin ouvrage est cette manne, descendue du ciel, pour sustenter les israëlites, & qui avoit tous les goûts.* C'est Mr. C. qui parle ainsi de son propre ouvrage. Délires de l'orgueil ancien & moderne ; extravagances, manies, fureurs des suffisans, des beaux esprits, des auteurs folâtres & foux, donnez, si vous le pouvez, un exemple de cette force, de cette inimitable originalité. Ce n'est pas tout :

Ibid. *Plût au Ciel qu'on eût toujours parlé de même ; la religion n'auroit point eu de contradicteur, & la sévérité évangélique, sans rien perdre de ses droits, auroit sû plaire aux hommes même les plus sensuels.* L'essence des choses va donc changer? immuables dans leur nature & dans le dessein de l'invariable providence de Dieu, les maxi-

mes

mes évangéliques, autrefois contradictoires aux prétentions de la chair & du ſang, vont *plaire aux hommes les plus ſenſuels.* Non, jamais l'immortel Clément XIV n'a imaginé telle chimere. Cette fécondité, cet effor de génie étoient réſervés à l'auteur de l'*inoculation du bon ſens* (a) : avant lui perſonne n'avoit parlé de la vérité évangélique d'une façon digne d'elle; non, perſonne, ſans en excepter l'Homme-Dieu & ſes plus fideles diſciples; puiſque, s'ils en euſſent parlé de même, la religion n'auroit point eu de contradicteur. Le vieillard Siméon n'étoit qu'un faux prophete, quand il prédit que l'enfant Jeſus, qu'il tenoit entre ſes bras, ſeroit en but à la contradiction des hommes, & ſi ſa prédiction s'eſt verifiée dans la ſuite, c'eſt que Jeſus-Chriſt lui-même s'y eſt mal pris. Il n'avoit qu'à parler de la religion qu'il venoit établir, comme a fait Mr. C.; & alors il auroit infailliblement fait mentir le bon vieillard Siméon; aucune des contradictions qu'il eſſuïa durant le cours de ſa vie mortelle n'auroit eu lieu. A la place de l'Evangile qui parle de gêne, de contrainte, de violence, de mortification, de pénitence, d'humiliations, d'opprobres, de croix de toute eſpece qu'il faut embraſſer pour ravir le roïaume des cieux, que ne nous prêchoit-il, comme Mr. C., un évangile indulgent,

(a) Brochure ſomnifere, vrai amphigouri de Mr. C.

gent, accommodant, humain, doux, suave, gracieux, élégant, mielleux; en un mot, si agréable & si bien apprêté, que sans rien perdre de la sévérité de ses droits, il auroit sû plaire aux hommes même les plus sensuels. O miracle! ô prodige qui surpasse infiniment tous ceux de Jesus-Christ & de ses Apôtres; de tous les thaumaturges qui furent jamais! Ceux-ci eurent, il est vrai, le pouvoir étonnant de produire des effets supérieurs à toutes les forces créées, soit dans l'ordre de la nature, soit dans celui de la grace. Dans l'ordre de la grace, par exemple, Dieu opere des miracles, en changeant toutes les inclinations perverses, l'esprit & le cœur des hommes corrompus, en leur donnant un esprit nouveau, en créant en eux un cœur pur, en leur faisant aimer ce qu'ils haïssoient auparavant, & haïr ce qu'ils aimoient. Bagatelle! supérieur de beaucoup à l'Homme-Dieu, quant à la vertu des miracles, le nouveau thaumaturge a le secret de changer l'immuable essence des choses, d'accorder tous les contraires, d'allier dans un même sujet les qualités les plus foncierement incompatibles, & de faire, & en un mot, que l'homme du monde le plus sensuel, sans changer de goût & d'inclination, trouve un plaisir exquis, & les sensations les plus délicieuses dans tout ce qu'il y a de plus amer & de plus dégoûtant; l'homme du monde le plus voluptueux & le plus débauché dans les mortifications de toute espece, les plus étranges & les plus crucifiantes; l'homme le plus

vain & le plus ſuperbe, dans les opprobres, les humiliations de tout genre, &c. ô miracle plus que divin ! „

Parmi les contradictions, qui ſont en grand nombre & dont nous en avons déja cité pluſieurs, on en voit ici une qui eſt extrémement ſaillante : *Ne comptez pas ſur moi pour vous chercher une épouſe. J'ai promis à Dieu dès l'inſtant que j'embraſſai l'état religieux, de ne jamais me mêler de mariage.* Lett. 30. ----- *On m'a déja parlé de la Demoiſelle qu'on vous deſtine. Il me ſemble qu'elle vous conviendra. Je vous en dirai davantage quand nous nous verrons. Mais que ce ſoit inceſſamment : demain, aujourd'hui, tout-à-l'heure.* Lett. 68.-- L'on ne peut diſconvenir que l'auteur de ce *préſervatif*, ne ſe laiſſe quelques fois aller à des mouvemens de zele, que le ſeul amour de la vérité & les tranſports indélibérés d'une forte mais légitime indignation peuvent juſtifier. Il n'a vû dans l'homme qu'il réfutoit qu'un brigand littéraire, pourſuivi par la haine de tous ceux qu'il avoit trompés, portant l'opprobre de l'impoſture la plus manifeſte, la plus audacieuſe, la plus opiniâtrément & en même tems la plus impuiſſamment ſoutenue, dont l'hiſtoire de la duplicité & de la malignité humaine ait jamais fourni d'exemple. Delà il eſt quelques fois arrivé, que l'auteur s'eſt appeſanti ſur des objets, qu'une critique animée par des raiſons moins fortes

auroit peut-être dissimulés (a); delà vient encore cette énergie, cette vigueur d'expressions que la politesse rafinée du siecle supporte avec quelque peine & confond injustement avec les emportemens & les écarts de l'humeur; delà vient enfin, qu'il a cru devoir s'éloigner un peu de ce ton de modération & d'une modeste ingénuité, de cette sagesse paisible & calme, qui regnent dans tous ses autres ouvrages (b). Telles sont les considérations qui semblent justifier la véhémente élocution de l'auteur: mais la raison & la vérité sont si belles & si puissantes par elles-mêmes, la douceur y ajoute encore un si grand prix, que c'est en quelque sorte renoncer à la plénitude de la victoire, que de leur

---

(a) Il paroit avoir suivi l'avis d'un ancien poëte-philosophe, qui dit que dans les hommes qui abusent de la foi publique & qui se jouent des loix sacrées de la société, il ne faut rien épargner, rien dissimuler; mais condamner, proscrire & abolir toutes les productons de ces génies ténébreux & faux:

Abolere nefandi
Cuncta viri monumenta jubet monstratque sacerdos.
4. Æn.

(b) Voyez sur-tout *les protestans déboutés de leurs prétentions, &c.* 15 Nov. 1776, p. 396. ---- Les *cent questions.* 1. Déc. 1776, p. 482. ---- *Voltaire de retour des Ombres.* 1. Nov. p. 333. ---- *Accord des loix divines ecclésiastiques & civiles &c.* 15 Mars 1776. p. 414. ---- *La nature, ouvrage de Mr. Robinet, en contraste avec la religion & la raison.* Fév. 1774. p. 109. ------ *Défense de la religion, de la morale &c.* 15. Janv. 1776. p. 81.

associer quelques élans d'indignation, fût-elle la plus juste & le plus fortement provoquée.

Vers présentés à S. A. Mgr. le prince de Salm-Salm évêque de Tournay faisant sa premiere visite chez les Dames religieuses ursulines de cette ville, & récités par une jeune Demoiselle pensionnaire de leur maison.

Lorsqu'après un lustre d'attente
Vous avez paru sur ces bords,
Par une allégresse bruyante,
Aussi naïve qu'éloquente,
Un peuple fortuné signala ses transports.
Elevant de concert une voix triomphante,
Citoyens de tous les états,
Etrangers de tous les climats,
Dans leur ardeur impatiente
Voloient en foule sur vos pas.
Des loix utiles, mais séveres,
Nous retenoient au sein de ces lieux solitaires:
Les cœurs ne se captivent pas;
Les nôtres, pour vous suivre, ont franchi les barrieres.
Prince, c'étoit trop peu pour contenter nos vœux.
Enfin le Ciel propice est d'accord avec eux.
Secondant nos desirs, comblant notre espérance,
Il vous amene en ce séjour;
Des charmes de votre présence
Nous jouissons à notre tour.
Tout rit autour de nous & s'embellit par elle;
Ici le printems de retour
Semble encore étaler de la saison nouvelle
L'émail & les trésors aux rayons d'un beau jour.
Eût-il mille douceurs, le couvent à notre âge

N'offre, vous le savez, qu'une effrayante image
D'ennuis sans cesse renaissans,
Qui couvrent d'un sombre nuage
L'aurore de nos jeunes ans.
Sans magie & sans imposture
Le nôtre, à votre aspect, a changé de nature:
Sous des traits enchanteurs il se montre à nos yeux;
D'un seul de vos regards l'influence secrette
A sû le transformer en lieux délicieux:
Dans ces momens si précieux
Ce n'est plus une triste & lugubre retraite;
C'est pour nous le séjour des Dieux.
Que le parnasse & ses oracles
A l'envi chantent vos vertus;
Prince, dans ces vers ingénus,
Nous ne chantons que vos miracles.

*Vers présentés au même prince-évêque par Mr. ***. en lui présentant un exemplaire de ses Sermons imprimés* (a).

Prince, dont la bonté captivant tous les cœurs
A déja pris sur nous un empire suprême,
A sû nous enchaîner par ces charmes vainqueurs
Qui relevent la grandeur même;
Agréerez-vous ce monument
D'un pénible travail inspiré par le zele,
Peu secondé par le talent?
Nos écrits au peuple fidele
Des vertus que nous lui traçons
Ne présentent que les leçons;
Vos mœurs en offrent le modele.

(a) Ce sont les Sermons de Mr. Papillon du Rivet, que nous avons annoncés avec l'éloge qu'ils méritoient, dans le Journal d'Octobre 1770, p. 257. On les trouve à Tournai chez R. Varlet, près de la cathédrale.

Lettre à l'Auteur de ce Journal.

J'Ai vû avec plaisir que vous étiez détrompé * du jugement trop avantageux que vous aviez porté des siecles chrétiens **. Les tomes cinquieme & sixieme vous ont fait connoître les bornes du mérite de cet auteur; on voit qu'elles sont très-resserrées, & que ce mérite se renferme dans un très-petit espace. Mais souffrez que je vous dise que les quatre premiers tomes, quoique bien moins défectueux que les deux suivans, ne sont pas à beaucoup près sans défauts. Peut-être vous êtes-vous laissé un peu trop affecter de quelques endroits vraiment estimables, & par le zele de l'auteur contre la morgue philosophique. Mais ce zele, j'ose le dire, est un zele inconséquent, je dirois presqu'un zele d'ostentation & de parade; zele sans principes & sans consistance dans ses vûes, puisque l'auteur démolit d'une main ce qu'il établit de l'autre. Vous avez fort bien dit, qu'il peint tout en noir; mais vous avez trop peu dit : vous deviez dire qu'en parcourant les siecles du christianisme, il ressemble non point à l'abeille, mais au frêlon qui tire des fleurs le suc le plus amer pour s'en nourrir. O Dieu! quel tableau nous fait-il du christianisme! & si on l'en croit, quelle idée se formera-t-on de cette religion sainte? il semble presque traiter plus favorablement les mahométans. Vous paroissez

* 1. Août p. 487.

** 1. Fev. p. 159.

croire que Pie VI lui a adressé le Bref dont il se glorifie, après avoir lû les quatre premiers volumes. Aïez la bonté de relire ce Bref, & vous verrez que ce n'est que d'après la lecture de la lettre de l'auteur & après avoir vû simplement le plan de l'ouvrage, & non point d'après la lecture de l'ouvrage même, que ce Bref a été donné. Le Pontife y dit même équivalemment, ou plutôt expressément qu'il ne l'a point encore lû. *Tum ex ipsâ operis fronte, tum ex iisdem litteris tuis perspicuè cognovimus &c.* Et plus bas : *incredibili . . . desiderio exârsimus per nosmetipsos . . . . . libros tuos, cùm primùm per occupationes licebit, evolvendi.* Non, Monsieur, Pie VI n'avoit point lû cet ouvrage, quand il a donné ce Bref : & je suis persuadé que s'il vient à le lire, il en portera un tout autre jugement. Pardonnez-moi la liberté que j'ai prise : vous ferez l'usage qu'il vous plaira de ce que j'ai cru devoir vous faire observer. Pour vous égaïer un peu après ces sèches remarques, j'ajouterai ce calembour d'un homme agréable, qui aïant été prévenu comme vous en faveur de Mr. de Creux au commencement de l'ouvrage, & détrompé par la suite de la lecture, me dit : je l'avois cru profond, mais je vois qu'il n'est que *creux*.

*** Courier littéraire de l'Europe, par une ſociété de gens de lettres.

CEtte feuille périodique paroitra au mois de Janvier 1777, les mercredi & ſamedi de chaque ſemaine ; elle contiendra huit pages in-4°. imprimées ſur deux colonnes, & du même caractere que le proſpectus, à l'exception de la derniere : celle-ci ſera en petit-texte, & contiendra une notice exacte des livres nouveaux, gravures & muſiques qui paroitront en Europe, avec les noms des libraires ou marchands qui les vendent, & le prix.

Ce catalogue ſera diviſé par nation : on y trouvera les titres des livres dans la langue du pays où ils auront été imprimés, avec la traduction françoiſe. Les ſept autres pages contiendront une analyſe raiſonnée des différens ouvrages nouveaux qui paroitront, de quelque genre qu'ils ſoient. Si l'on ſe permet de les critiquer, ſi l'on paye à leurs auteurs un tribut de louanges, ce ſera ſans partialité ; aucune nation n'aura de préférence.

On donnera ſur-tout une attention particuliere à nombre d'ouvrages écrits en françois & imprimés dans les pays voiſins de la France, dont les journaliſtes de ce pays ne parlent jamais. Tel par exemple, l'Eſſai philoſophique ſur le monachiſme de Mr. Linguet (a), *qui a été imprimé à Liege chez*

(a) Quoi ! les rédacteurs débuteroient par l'éloge d'un livre auſſi impie que l'*Eſſai ſur le monachiſme* ? Ils nous donneront cette cruelle ſatyre de la religion comme un livre propre *à étendre les connoiſſances* ? ah ! nous ne pouvons le croire. Nous aimons à nous perſuader qu'ils ne l'ont pas encore lû,

Plompteux, & à Maestricht, chez Dufour, dont aucun journaliste françois n'a rendu compte (a). *Mr. Linguet célebre par ses ouvrages ne donnera vraisemblablement rien qui soit indifférent pour ceux qui veulent étendre leurs connoissances.*

---

lû, & qu'ils ne le connoissent que par le titre qui a pû leur en imposer. Ils ont cru ne voir qu'une diatribe contre les moines, & ils n'ont pas soupçonné que les mysteres de la foi, sur-tout celui de la Trinité, y étoient traités d'une maniere indigne; que les Apôtres, & sur-tout St. Paul, y étoient chargés des plus affreuses calomnies; & qu'enfin tout l'édifice de la religion chrétienne y étoit changé en un tas de boue & de fange. Nous sommes aussi très-éloignés de croire que ce monstrueux écrit puisse être l'ouvrage de Mr. Linguet. Ce célebre avocat, dont nous estimons sincerement les talens & l'éloquence, s'est déclaré avec trop de force contre la manie philosophique, pour qu'on puisse croire raisonnablement qu'il en soit épris lui-même; & nous ne doutons pas qu'il ne réclame solemnellement contre une attribution si injurieuse, dès le moment qu'il en aura connoissance.

(a) Nous en avons rendu un compte assez détaillé, dans le Journal du 15 Avril, p. 549. Nous nous offrons à en développer encore un grand nombre de traits, qui le rendront assûrément odieux à tous les hommes, chez qui la religion de Jesus-Christ n'est pas encore entierement éteinte.

Tous ceux qui voudront faire insérer des avis, pourront les adresser à Mr. Horgnies, expéditeur des gazettes étrangeres à Bruxelles, on pourra aussi lui adresser les livres nouveaux, dont les auteurs voudront qu'on fasse mention. Mais on prévient qu'on ne fera usage de rien de tout ce qui pourra nuire aux particuliers, offenser la religion, blesser les gouvernemens, & corrompre les mœurs.

Le prix de l'abonnement pour l'année, sera de 9 fl. 16 sols courant de Brabant, ou 18 liv. de France, franc de port, pour tous les Pays-Bas autrichiens, le pays de Liege & toute l'Allemagne. Pour la France, l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne, &c. 13 fl. 1 s. courant, ou 24 liv. de France.

Le Bureau général est à Bruxelles, rue de la Madelaine, chez J. L. de Boubers, imprimeur de l'académie. On peut aussi souscrire chez le Sr. Horgnies, expéditionnaire des gazettes étrangeres, où doivent s'adresser les livres & les avis qu'on souhaitera d'y faire insérer.

*** *Bulletin du commerce de l'Europe.*

TOutes les nations de l'Europe ne forment aujourd'hui, pour ainsi dire, qu'une république : unies entr'elles par le commerce, le commerce de chacune d'elles les intéresse toutes. Cette considération nous a fait entreprendre cette feuille périodique, à laquelle nous avons donné le nom de *Bulletin*. Elle contiendera jour par jour, autant que cela se pourra, l'état du commerce de chaque pays, quelquefois aussi des observations sur les événemens qui pourront produire des révolutions dans le commerce. On ne négligera rien pour rendre utile le *Bulletin du commerce*, non-seulement aux négocians, aux marchands, aux fabriquans, à l'armateur, mais encore à tous les autres ordres de citoyens.

On y trouvera le prix du change, du fret, de l'assûrance, du magasinage & de la commission dans toutes les villes commerçantes & maritimes; celui des matieres premieres, des comestibles & boissons dans tous les marchés : le départ & l'arrivée des vaisseaux dans tous les ports; des messageries, des postes, des diligences, des voituriers dans toutes les places; le nom des principaux négocians, des commissionnaires les plus connus, & des manufacturiers les plus habiles, & des banquiers les plus accrédités : les droits d'entrée & de sortie; les poids & les mesures; enfin tout ce qui peut faciliter les spéculations du négociant, assûrer la marche du marchand dans sa vente & dans ses achats. D'ailleurs, le négociant, le commissionnaire, &c. pourront, avec le secours du *Bulletin*, se faire connoître, & par-là étendre leur commerce d'exportation.

Le *Bulletin du commerce* paroîtra deux fois par semaine, & se distribuera, à commencer au mois de Janvier 1777, le lundi & le jeudi à Bruxelles au bureau général du dit *Bulletin* & du courier littéraire, ou chez le Sr. Horgnies. Chaque feuille sera composée de quatre pages in-4°. & dans le tems des ventes des compagnies des Indes de France, d'Angleterre, d'Hollande, &c. & des grandes foires, comme celles de Fancfort & de Leipsick, on donnera un supplément qui contiendra les différens articles qui composeront ces ventes.

Le prix de l'abonnement pour l'année sera de 9 fl. 16 sols courant de Brabant, ou de 18 liv. de France, franc de port, pour tous les Pays-Bas autrichiens, le pays de Liege & toute l'Allemagne. Pour la France, l'Angleterre, l'Espagne, la Hollande, &c. 13 fl. un sol courant, ou 24 liv. de France.

On ne recevra aucun mémoire ou avis, qu'il ne soit adressé au Sr. Horgnies; & on n'en inférera aucun qui puisse nuire à la réputation ou

au commerce de qui que ce soit. On invite les négocians, banquiers, artistes, manufacturiers, &c. à contribuer au succès du *Bulletin*, en faisant passer fréquemment à ses rédacteurs des avis & des mémoires, qui soient également utiles au commerce des particuliers & à celui des nations.

On payera un escalin, ou 12 sols de France, pour chaque avis de dix lignes que l'on voudra faire insérer, & un sol de Brabant, ou deux sols de France, pour chaque ligne en sus des dix premieres. Cet argent, ainsi que les avis, seront remis à un des bureaux de distribution, qui seront établis dans les différentes villes, où l'on pourra se faire inscrire pour être du nombre des abonnés.

Le bureau général est à Bruxelles, rue de la Madelaine, chez J. L. de Boubers, imprimeur de l'academie. On peut aussi souscrire chez le Sr. Horgnies, expéditionnaire des gazettes étrangeres, où doivent s'adresser les mémoires & avis qu'on souhaitera d'y faire insérer.

On trouve à Liege chez Orval-Demazeau sous la tour, le *Théâtre de la guerre entre l'Angleterre & ses colonies.* Carte géographique gravée à Francfort par Jæger. Prix 2 escalins.

La *Perruque* est le mot de la derniere Enigme.

ENIGME.

ON ne me rencontre qu'aux champs,
Point à la cour, point à la ville;
Cependant je suis très-utile
Aux plus petits comme aux plus grands.
Je passe pour laborieuse,
Et suis d'une paresse affreuse,
Car je ne fais rien lestement;
Pour que je fasse des merveilles
Il faut me pousser rudement,
Et bien me titer les oreilles.

☞ Quelques-uns de nos correspondans nous exhortent à supprimer les énigmes qu'ils regardent comme un genre de littérature puérile & barbare, & de les remplacer par quelque chose de plus raisonnable : ils ignorent que plusieurs de nos souscripteurs attachent encore de l'importance à cette mystérieuse poësie, & que la gloire des énigmes n'est pas encore anéantie dans toutes les provinces. Un journaliste doit se prêter particulierement au goût du pays où il écrit, parce que c'est-là où la distribution de ses feuilles est la plus répandue. D'ailleurs il y a toujours eu dans ce journal des énigmes depuis l'an 1704 qu'il a pris naissance : la propriéte ne nous en appartient en aucune façon, & il n'est pas en notre pouvoir de lui donner la forme la plus assortie à nos idées.

NOUVELLES

NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 20 Octobre.*) La Porte eſt très-mécontente des ruſſes, auxquels cependant on fait bonne mine, parce que les circonſtances ne permettent guere d'agir autrement. Sous prétexte de navigation & de commerce, la cour de Ruſſie tient en quelque forte notre capitale bloquée par un grand nombre de vaiſſeaux marchands armés, que protegent encore beaucoup de vaiſſeaux de guerre. Outre ce déſagrément qu'il faut endurer bongré-malgré, la Porte en a de bien plus ſenſibles encore. Le ver rongeur eſt parvenu juſqu'au cœur de l'empire; tous les jours les perſans étendent leurs conquêtes, ſans qu'on puiſſe en arrêter les progrès. Le peuple qui le ſoupçonne, à travers le ſilence du gouvernement, commence à murmurer. On n'apprend rien du tout de l'expédition de Haſſan-Pacha.

RUSSIE.

PETERSBOURG (*le 10 Novembre.*) On écrit d'Ochozk, port du golfe de Kamſchatka, en date du 27 Juillet, que le vaiſſeau le St. Paul, appartenant à une compagnie de négocians ruſſes, y eſt entré au commence-

ment de Jüin, venant des isles d'Umanak, Amuthanak & Unalaschka, qui sont partie de l'Archipel découvert par le capitaine Bering, le lieutenant Sindo & les autres navigateurs russes, qui ont parcouru la mer d'Anadir, laquelle sépare la côte orientale de la Sibérie de la côte occidentale de l'Amérique (a). La cargaison de ce bâtiment, évaluée à 150 mille roubles, consiste en pelleteries précieuses, dont une partie sont le tribut, que les isles païent à la couronne: il a aussi amené sept insulaires, dont cinq hommes & deux femmes, que la seule curiosité de voir leur Souveraine a conduits hors de leur patrie, naguère ignorée du reste du monde habité. Ils sont ornés à la mode des sauvages américains par des coupures colorées, des os de poissons au travers des narines, &c.

Mr. le marquis de Juigné, ambassadeur de France, ayant voulu en militaire braver dans ce rude climat les rigueurs du tems, comme il faisoit à Paris, s'est laissé geler une partie du visage, & peut-être sera-t-il obligé de souffrir une amputation vers l'oreille.

La population de l'empire augmente tous

(a) Mais point la septentrionale, du moins entierement; comme nous l'avons observé plus d'une fois. Jusqu'ici aucune navigation n'a prouvé la liberté de naviguer depuis Archangel jusqu'à Kamschatka.

les jours par des colonies que le gouvernement y attire; ces établissemens ont commencé en 1763 sous le regne de Catherine II. Depuis ce tems il existe, seulement sur les deux rives du Volga, 101 colonies, peuplées la plupart d'allemands & de suisses, catholiques, réformés & luthériens. On reconnoit par le nom des villages les états qui en ont fourni les habitans : il y en a entre-autres qu'on nomme Bâle, Beauregard, Hockerberg, Ernestinendorff, Soleure, Glaris, Lucerne, Susannenthal, Unterwalden, Zug, Schaffhausen, & pour distinguer ces lieux, les colonies disent : Bâle-sur-le-Rhin, Bâle-sur-le-Volga : ils forment environ 6017 familles qu'on évalue à 18000 têtes à peu près. Il y a encore douze autres colonies tant près de St. Pétersbourg qu'en Livonie, dans la petite & dans la nouvelle Russie; elles comptent 874 familles : la chancellerie de tutele érigée en 1763 pour la propagation des huit colonies, ne tira d'abord que 200,000 roubles par an de la chambre des finances; de sorte que la Russie a acquis jusqu'ici une population considérable pour moins de deux millions. C'est la couronne qui païe les honoraires des prêtres & des autres gens d'églises de ces colonies de quelque communion qu'elles soient, de même que les médecins, les chirurgiens, les apoticaires, les barbiers, & autres personnes d'un usage indispensable.

POLOGNE.

VARSOVIE (*le* 15 *Novembre*) La diéte a été dissoute le 31 Octobre, & la confédération a fini avec elle. A minuit, le Roi se rendit avec tous les ordres qui la composoient à l'église collégiale de St. Jean, où l'on chanta le *Te Deum*, pour remercier Dieu de cette issue. Cependant il n'est que trop certain que l'union n'a pas regné dans les dernieres séances; l'affaire des impôts, (auxquels les ministres des cours de Pétersbourg & de Berlin parurent aussi contraires,) échauffa les esprits, & contribua à former de puissans partis. Il sembla même, que les deux maréchaux de la confédération n'étoient plus toujours du même avis. Mr. Mokronowski, maréchal de celle de la couronne, n'étoit point porté pour les projets des impôts, que Mr. Oginski, maréchal de la confédération de Lithuanie, croïoit nécessaires pour le rétablissement des finances: mais ces deux chefs de la diéte parurent encore différer davantage sur le projet de créer 18 sénateurs nouveaux dans la Lithuanie; ce projet qui fut rejetté à la pluralité, causa une espece d'animosité entre les sénateurs & nonces du grand-duché, & ceux pour la couronne. L'élection des membres du nouveau conseil-permanent aiguisa encore l'esprit de discorde; mais enfin cette élection faite le 28 & le 29, fut publiée le 30. Le jour suivant, on régla également les départemens

mens de ce conſeil, qui a déja commencé ſes aſſemblées, & dont voici le tableau.

Six ſénateurs continués. Mr. Miodziejowski, évêque de Posnanie, grand-chancelier de la couronne; le prince Maſſalski, évêque de Wilna; le prince auguſte Sulkowski, palatin de Kaliſch; le comte Rzewuski, maréchal de cour de la couronne; Mr. Soſznowski, général de camp de la couronne; Mr. Szydlowski, caſtellan de Szarnow.

Douze ſénateurs nouvellement élus. De la petite-Pologne: l'archevêque de Gnesne, primat du roïaume; le comte Mniszeck, caſtellan de Cracovie; Mr. Lacki, caſtellan de Sendomir; le prince Poninski, grand-tréſorier de la couronne. De la grande-Pologne: le prince Poniatowski, évêque de Plocko; Mr. Walecki, palatin de Rawa; Mr. Lipski, caſtellan de Lenczyc; Mr. Alexandrowitz, caſtellan de Wisk, & maréchal de la maiſon du Roi. De la Lithuanie: le comte Oginski, palatin de Troki; Mr. Sollohub, palatin de Witepsk; Mr. Gielgud, ſtaroſte de Samogitie; & Mr. Prozor, caſtellan de Witepsk.

Six membres de l'ordre équeſtre continués. Mrs. Twardowski, ci-devant palatin de Kaliſch, actuellement maréchal du conſeil-permanent; Kicki, grand-écuïer de la couronne; Dzialowski, ſtraznik de Lithuanie; Gadomski, chambellan de Sochaczew; Rogalinski, ſtaroſte de Naklo; & Sczytt, caſtellan de Livonie.

Douze membres de l'ordre équestre nouvellement élus. De la petite-Pologne : le prince Adam Czartoryski, général de Podolie; Mrs. Grocholski, porte-glaive de la couronne; Olizar, grand-échanson de la couronne; Malachowski, starosse de Sandeck. De la grande-Pologne : Mrs. Gurowski, chambellan de Gnesne; Ostrowski, chambellan de Nur; Miaskowski, starosse de Gnesne; Kwilecki, castellan de Lendz. De la Lithuanie : Mrs. Scypcin, sous échanson de Lithuanie; Plater, starosse de Dunebourg; Sollohub, starosse d'Eyszyc; & Morykoni, nonce de Wilkomirz.

De ce nombre on croit que Mr. Sosznowski, général de camp de Lithuanie, & le comte Mniszeck, castellan de Cracovie, résigneront leurs places au conseil, & qu'en ce cas le comte Wielopolski remplacera le dernier. Le comte Oginski, maréchal de la confédération de Lithuanie, aïant résigné sa charge de secrétaire du conseil, Mr. Sierakowski lui succede. Mrs. Dzierzbicki, palatin de Lenczyc, & Przebendowski, palatin de Pomérelie, ont été mis à la tête de la commission du trésor de la couronne; & Mr. Syszkiewicz, castellan de Mscislau, à la tête de celle du trésor de Lithuanie.

Les ministres des trois Puissances alliées ont signé le 4 une déclaration adressée au Roi & à la république de Pologne, dans laquelle ils annoncent de la part de leurs Souverains, que puisque par la derniere diéte le gouvernement a acquis une forme réguliere, que le

droit & la juſtice ſont rétablis, le déſordre aboli, les dépenſes ſuperflues ſupprimées, & que l'on a donné à la commiſſion du tréſor les moïens de ſubvenir aux fraix & païer l'armée, leurs cours reſpectives garantiſſoient tout ce qui étoit conclu à la derniere diéte, & eſpéroient que les clameurs de quelques Seigneurs qui vouloient paſſer pour patriotes, n'entraîneroient plus les eſprits à l'avenir. Cette déclaration étoit ſignée du comte de Stackelberg, de Mr. Rewitzki & de Mr. de Benoît. ----- Le même jour Mr. le chevalier de Benoit, qui a réſidé ici pendant 27 ans, en qualité d'envoïé du Roi de Pruſſe, eut ſon audience de congé de Sa Maj., à qui il eut l'honneur de préſenter Mr. Planchet qui le remplace; & il eſt parti depuis pour Berlin.

Le Roi & le conſeil-permanent ſont actuellement occupés à dreſſer les inſtructions néceſſaires pour Mr. le chambellan de Boscamp qui paſſe à Conſtantinople en qualité d'envoïé de S. M. & de la république. Ce nouveau miniſtre partira la ſemaine prochaine avec le général Cocceius qui veut voir ce païs. Il aura une ſuite conſidérable. Mr. Dzieduſicki, ſous-échanſon de la couronne, l'accompagne juſqu'aux frontieres à Choczim pour le préſenter & recommander au Pacha de l'endroit; & comme il eſt chargé d'une quantité d'affaires auprès de la Porte, on préſume qu'il ne pourra les avoir finies avant un an.

Par un diſcours que fit à la diéte Mr.

Lipinski dans la séance du 18 Octobre, on peut connoître quel est actuellement l'état de l'éducation & des études publiques dans ce roïaume :

" Chaque province a une université, la Grande-Pologne à Posnanie, la Petite-Pologne à Cracovie, & le grand-duché de Lithuanie à Wilna. Les écoles palatinales sont subordonnées aux recteurs des universités ; les écoles des districts, à la tête desquelles il n'y a que des préfets, sont soumises aux recteurs des écoles palatinales. Mais, comme ces écoles ne sont ouvertes qu'à ceux qui savent déja lire & écrire, pour faciliter cette instruction préliminaire & l'étendre davantage en faveur des enfans de la noblesse peu aisée, la commission d'éducation a dessein, moyennant certaines conventions à passer avec les évêques, d'établir des écoles dans les paroisses, lesquelles seront subordonnées aux préfets des écoles établies dans les districts. Il entre aussi dans le plan de la commission d'éducation d'établir près de l'université de chaque province & des écoles palatinales, autant que ses revenus le lui permettront, des séminaires pour la noblesse mal-partagée des biens de la fortune, où la jeunesse indigente, assurée des besoins de la vie, pourra puiser dans les sources publiques les connoissances analogues à son état. Cette même commission a forme le projet de fournir aux écoliers indigens de petits secours, qui réunis au produit de leur travail, leur procureront de quoi se soutenir dans la carriere des classes.

Tel est le systême d'instruction publique pour la nation, qui nous a été présenté par la commission d'éducation, & qui est en partie exécuté, proportionnellement à la portion de ses revenus, qu'elle a pû retirer.

L'université de Wilna est en outre pourvue d'un collége d'astronomie ; il y a pareillement un cabinet de physique expérimentale, des écoles d'anatomie & d'architecture. On compte aussi quelques séminaires pour la noblesse indigente,

érigés près des anciennes écoles, un pour 60 personnes à Wilna & un pour 20 à Ostrog. Quelques maisons offrent un asyle aux personnes appartenantes autrefois à l'ordre des Jésuites, & que leur âge ou leurs infirmités mettent hors d'état de s'occuper d'une maniere suivie. Ces maisons, dont une à Cracovie & l'autre à Wilna, pourvues d'un revenu suffisant, serviront ensuite de retraite aux professeurs émérites, auxquels l'âge donnera droit au repos. Voilà ce dont nous avons pris une entiere connoissance par les actes & protocoles de la commission d'éducation, laquelle, composée de l'élite de la nation, n'a rien tant à cœur que l'avancement du bien-être public & l'honneur de la patrie.

Après ce tableau des établissemens majeurs, Mr. Lipinski entra dans le détail des écoles inférieures. Il dit, qu'on les avoit partagées en quatre départemens, dont le premier est celui de Masovie, sous l'inspection du prince Poniatowski, évêque de Plocko : Trente ex-Jésuites sont emploïés à y régenter. Le second, sous la direction du prince Auguste Sulkowski, palatin de Kalisch, comprend les provinces de la Grande-Pologne, & par conséquent l'université de Posnanie. Quarante-sept ex-Jésuites y sont admis à la régence. Dans le troisieme, qui est celui de Lublin ou de la Petite-Pologne, sous la surveillance du comte Potocki, grand-notaire de Lithuanie, se trouve l'université de Cracovie. Dans ce département il y a 12 ex-Jésuites chargés de la régence. Enfin dans le quatrieme, dont le prince Czartoryski, général de Podolie, est le chef, 45 ex-Jésuites sont occupés à l'éducation de la jeunesse. Les membres de

la ci-devant société hors d'état de servir dans les écoles ont été répartis parmi les vétérans, entretenus dans les colléges, & pour lesquels il y a de plus une maison à Cracovie, dans laquelle 35 personnes trouvent leur subsistance. Outre ces ex-Jésuites, l'on emploie aussi un nombre, mais moins considérable, d'ecclésiastiques séculiers dans les écoles. Dans le grand-duché de Lithuanie, l'éducation nationale est partagée en deux départemens, l'un gouverné par le prince Massalski, évêque de Wilna, l'autre par Mr. Chieptowicz, vice-chancelier de Lithuanie. Dans celui-ci il y a 57 ex-Jésuites emploïés; &, dans le nombre des établissemens appartenant au premier, on compte un séminaire à Wilna pour 60 gentilshommes peu aisés, & un séminaire de 25 préfets pour les écoles paroissiales.

ESPAGNE.

MADRID (*le 9 Novembre.*) Il est arrivé à notre cour deux anglo-américains que l'on dit y avoir été envoïés en qualité de ministres plénipotentiaires des colonies-unies. L'ambassadeur britannique n'en fut pas plutôt informé, qu'il les réclama pour les envoïer en Angleterre; mais il semble qu'on n'a pas eu égard à ses représentations; car ils restent toujours à l'Escurial. On dit qu'ils y sont venus expressément pour supplier le Roi de vouloir reconnoître les colonies-unies pour une puissance indépen-

dante,

dante, en favorifer les fujets & les recevoir dans fes ports comme toutes les autres nations libres & commerçantes; qu'en reconnoiffance ils feroient en forte qu'on lui reftituât les deux importantes provinces de la Floride méridionale & feptentrionale qu'il avoit dû céder aux anglois par la derniere guerre. On ne peut dire quel parti prendra S. M. Catholique fur une telle propofition. Cependant tout femble faire craindre qu'elle n'y acquiefce, depuis qu'on a appris de Bilbao que l'armateur américain qui y avoit été détenu, a été relâché, & que le commiffaire de la marine qui s'étoit porté à cette démarche de fa propre autorité, a été féverement réprimandé, la cour lui aïant au contraire enjoint de donner au capitaine de ce bâtiment tous les fecours dont il pourroit avoir befoin.

On doit armer encore une autre efcadre; mais on n'y embarquera aucunes troupes. Il a été fignifié à tous officiers & foldats qui font en voïage de fe trouver dans le terme de fix femaines à leurs corps refpectifs, quand même ils ne feroient pas nommés pour faire la campagne. Il a été outre cela enjoint aux commiffaires des vivres d'en pourvoir les deux corps d'armée qui font fur les frontieres de Caftille & de l'Eftramadure. On attend à tout moment la nomination des commandans de ces corps; & l'on croit que les hoftilités feront commencées contre le Portugal par terre & par mer au même tems.

PORTUGAL.

LISBONNE (*le 27 Octobre.*) On continue les levées pour compléter nos régimens; nos frontieres sont bien gardées par un nombre suffisant de troupes; tout annonce la guerre; & nous ne savons pas encore quels ennemis nous aurons à combattre. L'ambassadeur du Roi d'Espagne va tous les samedis à la cour, comme de coutume; & jusqu'ici rien n'annonce une rupture avec cette puissance voisine. On conclut delà que l'on négocie pour un accommodement au sujet des différens connus; & qu'en attendant l'effet des négociations, on se tient prêt des deux parts à tout événement.

Sa Majesté vient d'accorder une amnistie non-seulement en faveur des déserteurs, mais encore pour tous ceux de ses sujets qui se sont réfugiés dans le païs étranger, pourvû que les délits dont ils se sont rendus coupables ne soient pas réputés crimes atroces, comme la haute trahison, l'empoisonnement, &c. Ils ont la liberté de rentrer dans le roïaume, à condition qu'ils serviront pendant cinq ans, ou dans l'armée ou sur la flotte roïale, à moins qu'ils ne fournissent un homme à leur place, s'ils sont déclarés hors d'état de porter les armes. Ceux qui ne profiteront pas de cette grace dans l'espace de trois mois, que Sa Majesté accorde à cet égard, non-seulement perdront

la qualité de citoïen, mais s'exposeront à voir leurs biens confisqués au profit du Roi.

Quoiqu'il y ait trois frégates angloises qui croisent dans ces parages, un nouveau corsaire anglo-américain, armé de huit canons & de 72 hommes d'équipage, vient de prendre à la hauteur du cap la Roque un vaisseau anglois venant de Londres, chargé de riz & de farine, & destiné pour cette capitale. Cet événement a fait monter les assûrances à 12 par 100.

SUEDE.

STOCKHOLM (*le 19 Novembre.*) Leurs Majestés revinrent le 4 de ce mois de Gripsholm en cette capitale : mais le Roi se rendit d'abord à Ulrichsthal, chez la Reine-Mere, qui se trouvoit depuis le 1. de ce mois si indisposée, qu'on commencoit à avoir de l'inquiétude à son sujet. Néanmoins à présent S. M. se trouve presque rétablie.

Après bien des bruits sur les intentions de S. M. à l'égard du gouvernement de la Poméranie-suédoise, vacant par la mort du sénateur comte Sinclair, il est certain aujourd'hui, qu'elle l'a conféré au prince de Hessenstein, avec la dignité de sénateur qui y est attachée, en lui permettant de conserver en même tems sa charge de feld-maréchal & son régiment; faveur particuliere en Suede, où les loix ne permettent point de réunir deux postes différens. Ce seigneur cependant, dont la générosité est connue, ne voulant pas profiter de l'avantage pécuniaire,

niaire, que cette double charge lui procureroit, & desirant au contraire épargner à l'état une dépense superflue, a supplié le Roi de permettre que ses appointemens militaires soient déduits en qualité de gouverneur général.

ALLEMAGNE.

VIENNE (*le 16 Novembre.*) Nous venons de recevoir de Raab ou Javarin en Hongrie un détail des cérémonies d'inauguration de l'académie que notre auguste Souveraine vient d'y fonder pour l'instruction de la jeunesse dans toutes les sortes de sciences dont la connoissance aura le plus d'influence sur le bien public du roïaume & sur celui de quelques millions de particuliers. En voici un abrégé.

" Mr. le comte Christophe de Niezki, évêque de Javarin, chevalier de l'ordre roïal de St. Etienne, comte suprême du comté de Verocz, & conseiller intime actuel de Leurs Majestés, revêtu par l'Impératrice-Reine de la qualité de directeur-général des études au cercle de Javarin & de Cinq-églises, se rendit le 7 de ce mois à neuf heures du matin, en grand cortége, du palais épiscopal à l'édifice destiné pour l'institution. Il étoit accompagné de Mr. Szilly, coadjuteur de l'évêque de Javarin. La noblesse de tout rang, ainsi que tous les professeurs nommés par S. M. & un grand nombre de jeunes gens qui y étudient, reçurent S. E. en descendant à la porte. Ce seigneur entra dans

l'auditoire, décoré magnifiquement; il se plaça à une table vis-à-vis du portrait de l'Impératrice-Reine, & y prononça une harangue qui ne répondit pas moins à la grandeur du sujet qu'à la supériorité de ses talens, à l'étendue de ses connoissances & à la profondeur de ses lumieres. Aprés deux autres discours sur le même sujet, toute l'assemblée se rendit à l'église, où on entonna le *Veni Sancte Spiritus*, suivi d'une grand'Messe; ensuite il y eut un somptueux dîner chez Mr. l'évêque „.

L'Empereur continue de visiter les hôpitaux de cette ville & ne cesse de s'occuper du bien-être de ceux qui s'y trouvent, entrant avec eux dans le plus grand détail.

Les vendanges ont été peu abondantes dans les vignes de Ratschdorf: voici à peu-près la proportion qu'il y a eu entre les récoltes depuis quatre ans. Un vigneron de ces contrées recueillit, il y a quatre ans, 200 eimer de vin; l'année suivante 100; l'année derniere 70, & cette année il n'en a eu que 30.

HAMBOURG (*le 20 Novembre.*) Les nouvelles de guerre arrivent ici de tous côtés. On apprend entr'autres que les troupes d'une puissance formidable ont reçu ordre de se tenir prêtes à marcher au premier signal avec tous les attirails nécessaires pour entrer en campagne. ---- Il n'y a plus actuellement que 7000 hommes de cavalerie, & 27000 d'infanterie dans l'électorat d'Hannovre: on travaille à lever encore 6000 hommes

mes d'infanterie. On parle beaucoup de la Suisse : dans ces circonstances intéressantes elle aura bien des moïens de placer avantageusement son monde : les forces de cet état consistent actuellement en 400, 000 hommes qu'on pourroit mettre sous les armes, si tout ce qui est en état de faire la guerre étoit armé & discipliné : mais ce qui l'est déja, forme une armée très-respectable. --- Les protestations du Roi de Suede contre la nouvelle élection à la coadjutorerie de l'évêché de Lubeck, faite sans le consentement de cette cour, n'ont abouti à rien jusqu'à présent, & on ne les regarde que comme une formalité nécessaire pour faire revivre dans l'occasion des droits qu'on pourra faire valoir lorsque les circonstances le permettront. On sait que les prétentions du Roi de Suede sur la principauté de Lubeck sont fondées sur le droit d'aînesse, & que la petite république de la ville de Lubeck a fréquemment changé de protecteur dans la crainte d'avoir un jour un maître qui lui donnât des loix : c'est d'ailleurs une place à la bienséance de plusieurs puissances tant de l'Allemagne que du nord ; la concurrence des compétens secrets l'a défendue jusqu'ici, & Dantzick pourroit encore se promettre une liberté durable, si elle étoit dans la même situation.

Mr. Brumser, tréfoncier du chapitre luthérien de Lubec, qui a tué son oncle en duel, comme nous l'avons dit en son tems, aïant

aïant eu l'imprudence de retourner à Lubeck, y a été arrêté.

BERLIN (*le* 20 *Novembre.*) Le Roi de Prusse, notre auguste Souverain, vient de permettre aux négocians de la Grande-Bretagne, qui sont de la communion anglicane, ou épiscopale, d'établir une église de leur culte, & d'entretenir un pasteur de leur rit en cette ville. Il y a une église du rit grec à Potzdam en faveur des russes; une église bohême à Berlin pour les protestans de ce roïaume, & beaucoup d'églises catholiques, où il n'y en avoit point auparavant.

La chambre de guerre & des domaines de la Marche électorale a pris le 26 Octobre une résolution, qui vient d'être publiée, & par laquelle il est dit, " que le Roi a re-
„ marqué avec déplaisir que les païsans de
„ la Marche électorale, au lieu d'accoutu-
„ mer leurs enfans dans la jeunesse au tra-
„ vail & à l'activité, les laissent courir sans
„ rien faire & passer leur tems dans l'oisi-
„ veté, tandis qu'ils pourroient les emploïer
„ à filer, comme cela se pratique avec succès
„ en Siléfie, dans la Westphalie & en Saxe „. Ainsi, pour encourager ce travail utile, la chambre promet des récompenses aux garçons au-dessous de 12 & aux filles au-dessous de 10 ans, dont les échantillons en ce genre auront été jugés dignes de gratification par le conseiller du Cercle. La distribution de ces récompenses devra se faire par le pasteur du lieu, le dimanche après le Service

divin, en présence du bailli, du maître d'école, de la communauté, & particulierement de la jeunesse.

ITALIE.

ROME (*le* 15 *Novembre.*) Le 3 de ce mois S. A. R. le Duc d'Ostrogothie fut présenté par le cardinal de Bernis au St. Pere, qui le reçut avec de grands témoignages d'estime & de distinction. Le lendemain Mr. le majordôme du palais apostolique alla lui présenter de la part de S. S. quinze corbeilles de comestibles consistans en un veau de lait, un pain de beurre représentant la fontaine de la place Barberini, une forme de fromage de parmesan, 60 bouteilles de vins étrangers & en quelques bassins de café, de chocolat, de cedrat, &c. ---- Le 12 il s'est tenu une congrégation consistoriale, à laquelle assisterent les cardinaux Giraud, Alex. Albani & Negroni, pour répondre à la demande faite par l'Impératrice-Reine A. d'ériger en Croatie quatre nouveaux évêchés, deux du rit latin, & deux du rit grec, lesquels seroient formés & tirés des vastes diocèses de Javarin & Zagrab. ---- Les officiers de la police pour plus grande précaution & pour la tranquillité de cette ville, sont allés avec une permission toute particuliere du Pape, dans les nuits du 11 jusqu'au 14, visiter tous les lieux exempts, d'où ils ont enlevé dix bandits qui avoient été exilés & quelques autres échappés des

galeres, & les ont fait transporter dans les prisons neuves.

Il est mort depuis peu plusieurs ex-Jésuites, parmi lesquels sont l'abbé Dominique Loffredo, des princes de Cardito, & l'abbé Gentili qui a desservi dans la société différens emplois de recteurs dans la province romaine, ainsi que de procureur & de provincial.

NAPLES (*le 29 Octobre.*) En considération de l'âge avancé & des indispositions du marquis Tanucci, secretaire d'état, &c. le Roi a agréé la démission de tous ses emplois, en lui conservant ses pensions, & lui accordant en outre une rente viagere de mille ducats par an. En conséquence S. M. a substitué en sa place le marquis della Sambucca, ci-devant son ministre à la cour de Vienne, & qui a été nommé en même tems conseiller d'état actuel, & remplira aussi-tôt les devoirs de ses charges. La lettre que Sa Maj. a écrite au marquis Tanucci, est conçue en ces termes.

" *Considérant que la continuation de la direction immédiate des affaires doit peser à votre grand âge, malgré le zele qui vous a toujours animé pour mon service; & me rappellant que vous m'avez demandé plusieurs fois d'en être déchargé, j'ai voulu concilier le bien de mon service & le ménagement de votre santé, en vous déchargeant du département de notre secretairerie d'état & des autres emplois confiés à votre direction; me réservant toutefois de vous consulter en vo-*

tre qualité de conseiller d'état, dans toutes les affaires où vos lumieres & votre expérience pourront m'être utiles : à cet effet, j'ai nommé à votre place le marquis della Sambucca; (*ci-devant ambassadeur à Vienne*) *ce que je vous notifie, afin que vous vous conformiez à ma présente délibération en ce qui vous concerne, & que vous remettiez à votre successeur tous les instrumens & papiers relatifs à votre poste. Pour vous donner des marques de la satisfaction que j'ai de vos longs & fideles services, je veux que vous continuiez à jouir de tous les appointemens & pensions dont vous avez joui jusqu'à ce jour; auxquels émolumens j'ajoute une pension de mille ducats par an, comme un témoignage de ma reconnoissance pour ces mêmes fideles & utiles services : espérant que vous continuerez à me servir avec le même zele, le même attachement avec lesquels vous m'avez servi & mon pere, pendant un si long espace d'années; vous assûrant au reste de mon estime pour vous, & suis* „

FERDINAND.

Cependant on paroit regarder la retraite de ce ministre comme une véritable disgrace, à laquelle plusieurs cours ont paru contribuer. En voici quelques circonstances.

" Le samedi 27 Octobre, il arriva un courier de Vienne à Portici avec les paquets ordinaires de la cour de Madrid. On remarqua que ces dépêches ne furent point portées, selon l'usage, au marquis Tanucci, mais au palais roïal, & remises au Roi en

main propre. A peine S. M. les eut-elle lues, qu'elle ordonna que l'on fît venir Dom Carlo Marco, secretaire de justice & de grace. Il étoit environ midi; Dom Marco n'étoit ni à Portici, ni à Naples, mais à Caserte avec le prince di Francavilla. On lui expédia aussi-tôt un courier : Dom Marco se hâta de venir; il arriva le même samedi à 3 heures de la nuit, & demanda les ordres de son auguste maître. Le Roi se retira avec lui dans son cabinet & lui commanda de dresser trois lettres de cachet : la premiere au marquis Tanucci, par laquelle S. M. le déchargeoit des emplois qu'il occupoit, de la Secretairerie d'état, de l'administration de la maison roïale, ainsi que des biens allodiaux de Farnese & de ceux des Jésuites, de la sur-intendance de toutes les postes, de la Junte des abus, lui laissant le poste de conseiller d'état, la sur-intendance du palais du prince Dom Philippe, l'affaire des francs-maçons avec une gratification de mille ducats, ou mille écus par an. La deuxieme lettre ou dépêche étoit adressée au marquis della Sambucca, & la troisieme au prince di Campo-Reale, pere du marquis della Sambucca nouveau ministre. Le Roi y fait un grand éloge de sa personne, y annonce le choix qu'il a fait du marquis son fils pour conseiller & secretaire d'état, & le décharge d'assister au conseil, en lui accordant une nouvelle pension de mille ducats. Dom Marco eut ordre de porter la premiere dépêche à l'hôtel Tanucci; il s'y rendit le

lendemain à huit heures du matin & la remit entre les mains du marquis. La premiere chose qui échappa au ministre disgracié en la lisant, fut de dire : *j'ai reçu des lettres du Roi Catholique & il n'y est fait aucune mention de ce qui est contenu dans celle-ci.* A ces mots Dom Marco se tut ; mais le marquis reprit : *tel est le sort des ministres ; néanmoins j'ai mille graces à rendre au Roi pour la bonté avec laquelle il daigne me traiter.* Ce ministre tenoit table ouverte tous les dimanches : il donna ordre aussi-tôt au portier de répondre à quiconque viendroit, qu'il se trouvoit indisposé „.

Le marquis della Sambucca, ministre actuel de cette cour à celle de Vienne, étoit revenu ici pour quelques affaires particulieres. Ce nouveau ministre semble être du choix de toute la nation ; car on loue généralement sa religion, son intégrité & la douceur de ses mœurs. Fils du prince di Campo-Reale, conseiller d'état & président de la Junte à Palerme, il en a les vertus. Issu d'une famille sicilienne, il est allié aux plus grandes maisons de nos deux roïaumes, à celle des princes Branciforte & autres ; ce qui augmente la confiance qu'on doit avoir en ses talens. La lettre que le Roi lui a fait écrire pour annoncer le choix qu'il avoit fait de sa personne pour remplir le premier poste de ses états, confirme l'opinion publique, & étoit conçue en ces termes :

" *Le Roi aïant trouvé en votre Excellence*

dans le degré le plus éminent, toutes les vertus requises pour occuper un emploi dans l'état, de la probité, de la sagesse, du mérite, & se rappellant avec quelle intégrité & quelle adresse vous avez conduit en dernier lieu les affaires d'état dont vous étiez chargé, Sa Maj. vous a créé son conseiller d'état, en vous confiant en même-tems la secretairerie d'état, de la maison roïale, la sur-intendance des postes, les biens allodiaux, la Junte des abus & l'administration des biens jésuitiques dont étoit chargé le marquis Tanucci, avec tous les honoraires qui y sont attachés, à l'exception de la gratification de conseiller d'état que Sa Maj. vous donne à titre de pension, pour que cela ne tire pas à conséquence. J'en donne avis à V. Excel. par son ordre, & je vous en fais mon compliment bien sincere. Je dois encore vous prévenir de sa part, que les ordres sont donnés au marquis Tanucci de remettre à V. Ex. tout ce qui étoit de son département.

Il est aisé de présumer, que cet événement n'a pas été désagréable à la cour de Rome en général, où l'on se flatte, que le nouveau ministre pourra être moins contraire au St. Siége que son prédécesseur : mais, quant au cardinal Pallavicini en particulier, on a lieu de croire, qu'aïant perdu son principal appui, il ne conservera pas long-tems la charge de secretaire d'état, dans laquelle la protection des cours de Bourbon l'avoit fait maintenir à l'avénement du Pontife regnant. On se le persuade d'autant plus,

que cette éminence n'a jamais paru jouir de la confiance de Pie VI, & que le cardinal Giraud est chargé à sa place du principal maniment des affaires.

Dans une des fouilles faites à Pompeïa, on a trouvé dernierement six médailles d'or & beaucoup d'autres en argent. Parmi ces dernieres il y en a une de Domitien qui fut Empereur après les malheurs de cette ville & la pluie de sable qui la couvrit entierement; ce qui prête fort à penser aux savans; quelques uns prétendent que cette monnoie peut avoir été frappée, lorsque Domitien n'étoit que César, & non pas encore Empereur.

ANGLETERRE.

LONDRES (*le 26 Novembre.*) L'adresse, que les communes ont présentée au Roi le 2 de ce mois, étoit conçue en ces termes.

TRÈS-GRACIEUX SOUVERAIN,

Nous les très-humbles & fideles sujets de Votre Majesté, les communes de la Grande-Bretagne assemblées en parlement, demandons la permission de lui faire les humbles remercîmens de la chambre du très-gracieux discours, qu'elle a fait du thrône.

Pendant que nous déplorons la continuation des troubles, qui ont si long-tems déchiré les colonies de V. M. dans l'Amérique-septentrionale, *ainsi que les calamités & les actes* d'oppression, *que nos malheureux cosujets continuent de souffrir sous la tyrannie arbitraire de leurs conducteurs; nous ne pouvons*

*vons nous dispenser de témoigner, combien nous détestons & abhorrons l'*esprit audacieux & désespéré *d'ambition, qui a récemment porté ces conducteurs jusqu'à les faire* renoncer ouvertement à tout attachement à la couronne, & à toute connexion politique avec ce païs, *ainsi qu'à oser en termes directs*, élever leurs confédérations rebelles jusqu'à vouloir devenir des états indépendans.

Nous regardons la maniere, dont ils ont rejetté les moïens de conciliation *gracieux & pleins de condescendance*, qui leur ont été offerts sous l'autorité de la commission de V. Maj., *comme une nouvelle preuve convaincante, que* le but *de ces hommes* a toujours été de dominer & d'usurper le pouvoir; *mais nous ne saurions imputer les* circonstances d'indignité & d'insulte, *qui ont accompagné ce procédé, à d'autre motif qu'au ressentiment qu'ils ont de l'adhésion ferme & constante de V. Majesté au maintien des droits constitutionaux du parlement, sans aucune vûe possible d'aucun intérêt particulier de la couronne: & nous demandons la permission d'assûrer V. Maj., que ce même attachement de V. M. à l'autorité parlementaire de la Grande-Bretagne, qui a provoqué l'insolence des chefs de cette rébellion, ne sauroit avoir d'autre effet, comme aussi il le doit, que de gagner à V. M., s'il étoit possible, encore davantage l'affection d'une chambre des communes britanniques.*

Agréez, Sire, *que, pleins de respect & de*

gratitude envers la Providence divine, nous exprimions ici notre joie sincere, & que nous vous présentions de bon cœur nos félicitations, du succès qui a accompagné la bonne conduite & la valeur de vos officiers & de vos forces par mer & par terre, ainsi que le zele & la bravoure des troupes auxiliaires à votre service, *dans* la reprise du Canada, *& dans les* opérations *importantes en la province de la nouvelle-York, qui* donnent les plus fortes espérances des suites les plus heureuses & les plus décisives.

C'est avec la plus grande satisfaction que nous apprenons que V. M. continue de recevoir des assûrances d'amitié des différentes cours de l'Europe : *& nous reconnoissons avec gratitude la bonté & le soin paternel de V. M. pour le bonheur de son peuple, dans son attention constante à conserver la tranquillité générale : c'est notre vœu le plus ardent, que, par l'interposition de V. Maj.*, toute mésintelligence & tous différens entre deux puissances voisines soient *heureusement* conciliés *& que toute l'Europe puisse* continuer de jouir des bénédictions de la paix.

Vos fideles communes croient que c'est une obligation, qu'elles doivent à V. M. & à ceux qu'elles représentent, d'accorder *à V. M. tels* subsides, *que les* considérations importantes, *qu'il lui a plû de leur* exposer, *seront jugées requérir; & nous avons tout lieu de nous assûrer, qu'aujourd'hui que* le but des rebelles est ouvertement avoué & clairement apperçu, la conviction générale

de la justice & de la nécessité des mesures. *de V. M. réunira tous les rangs de ses fideles sujets à la soutenir, avec un seul cœur & un seul esprit, dans la grande cause nationale, où elle se trouve engagée.*

A cette adresse le Roi répondit de la maniere suivante.

Messieurs, *Cette adresse vraiment fidele mérite mes remercîmens particuliers. Je reçois avec la plus haute satisfaction votre reconnoissance affectionnée de mes égards constans pour les droits constitutionaux du parlement, & vos assûrances zélées de confiance & de soutien dans cette grande contestation, à laquelle les intérêts de tous mes sujets sont si essenciellement liés.*

Dans la séance du parlement le 11 de ce mois, Mr. Johnston déploïa contre le Roi & ses ministres tout le fanatisme de l'opposition & ne ménagea aucune bienséance. Le lord North, sans se déconcerter de toutes ces imputations, accusations, reproches, menaces auxquels il est dès long-tems accoutumé, répondit à tout avec cette facilité & cette présence d'esprit qui lui sont naturelles; car il faut rendre à ce seigneur la justice de dire, qu'à l'organe près qui n'est pas chez lui des plus avantageux, il est un des meilleurs orateurs de la chambre. Ce ministre observa entr'autres que le passage critiqué par Mr. Johnston où Sa Maj. dit qu'elle veut rendre les américains aux *douceurs des loix & de la liberté*, lui paroissoit plein de sens & de vérité. *Les loix & la liberté*, ajouta-t-il, *ont certainement*

tainement abandonné l'Amérique ; & les honorables personnages qui se permettent ici de tout penser & de tout dire, auroient lieu de s'en convaincre à leurs dépens, s'ils alloient faire usage de la même liberté dans leurs expressions en présence du congrès. Après cette observation, le lord North finit par dire que quoique les membres de l'opposition dirigeassent généralement contre lui les traits de leur éloquence, il ne s'en offensoit pas, & souhaitoit qu'ils continuassent à parler avec la même franchise & la même liberté. Enfin, après un petit discours sur la nécessité de mettre le Roi en état de maintenir la dignité de la couronne & l'autorité du parlement, il proposa de continuer la taxe sur les terres, pensions, &c. dans la Grande-Bretagne sur le pied de quatre shelins par livre sterling. Cette proposition ne souffrit que peu de difficulté, & passa en grand-comité ; il y eut une espece d'opposition de la part de Mr. Vynez qui croioit voir des dispositions à se réconcilier avec les américains sans les soumettre à une taxation proprement dite : " *Monsieur*, dit-il au président de comité, *qu'on ne croie pas que j'éleve ma voix pour notifier un refus de ma part ; au contraire, je ne saurois approuver comme je le fais, la guerre que nous avons à soutenir contre l'Amérique sans être empressé de concourir aux subsides nécessaires à sa continuation ; mais je ne puis laisser passer cette occasion de dire quelque chose des raisons qui rendent le subside nécessaire ; je desire fort que les honorables*

bles membres de ce comité & de la chambre-basse ne perdent pas de vûe l'objet principal, je veux dire d'établir strictement la taxation des américains : c'est-là le but essenciel qu'il faut avoir continuellement en vûe ; abandonner ce dessein, ou se relâcher sur quelque point de cet objet, ce seroit détruire la fin qu'on s'est proposée ; car qu'avions-nous en vûe quand il a été indispensable de l'entreprendre ? Etoit-il question d'une infraction des loix qui restreignoient le commerce des colonies ? Non, sans doute. Ce fut à l'occasion d'un refus insolent de païer des impôts justes & prononcés tels par les loix du roïaume. Si cette guerre se continuoit sous un autre point de vûe, nous prodiguerions des trésors pour travailler à nous rendre ridicules ,,.

Un bâtiment arrivé de la Nouvelle-York à Cork en Irlande a apporté avis, que deux jours après que le général Howe se fut emparé de New-York, les américains détacherent deux brulots pour aller metre le feu à l'escadre du Roi, & qu'ils auroient exécuté leur dessein si notre frégate la Renommée ne les eût coulés à fond ; que le général Washington, avec son armée forte de 27 mille hommes, occupoit un camp retranché à Kingsbridge, & que le général Howe n'en étoit qu'à trois milles, aïant laissé à New-York quatre régimens aux ordres du général Robinson ; que le 18 Septembre les américains avoient mis le feu à la ville & avoient brûlé 800 maisons & édifices publics, le reste

aïant été préservé des flammes par l'activité de nos soldats; que le 23 les troupes du Roi s'étoient emparées d'Amboy dans la Nouvelle-Jersey, & y avoient fait 500 prisonniers; & qu'on faisoit des dispositions pour forcer les américains & pénétrer dans le païs. ---- La cour a reçu du général & du lord Howe des dépêches datées du 27 Septembre à la Nouvelle-York. Elles portent que le général avoit partagé son armée en trois corps, dont l'un a été laissé à New-York, un autre a été réparti dans l'Isle-longue; & avec le troisieme ce général devoit marcher pour se mettre en possession de la colonie de Jersey, & pénétrer delà jusqu'à la ville de Philadelphie. Par cette manœuvre il espéroit accomplir plusieurs projets importans: 1°. Eviter l'attaque des rebelles dans leurs retranchemens à Kingsbridge, & les obliger à partager leurs troupes. 2°. S'emparer de Philadelphie, & être plus à portée de recevoir la soumission des bien-intentionnés, & de conférer sur les moïens d'accommodement avec les chefs du congrès. 3°. Se poster dans un lieu d'où il sera mieux en état de faciliter ses négociations de paix, ou ses opérations maritimes si l'opiniâtreté des américains les rendoit indispensables. On fonde beaucoup d'espoir sur les vastes connoissances & la modération de cet officier.

Nos préparatifs militaires se continuent toujours avec une activité extraordinaire. Le comte de Sandwich a déclaré qu'au printems prochain l'Angleterre aura la flotte la

plus nombreuſe & la mieux fournie qu'elle ait eue jamais. L'eſcadre d'obſervation ſera bientôt prête à mettre en mer, & il eſt maintenant décidé que le comte de Briſtol en aura le commandement en chef, aïant ſous lui deux autres chefs d'eſcadre. On compte avoir encore une autre eſcadre en état de mettre en mer au commencement de l'année prochaine. Les vaiſſeaux, qui reſteront dans les ports, auront leurs équipages complets, comme en tems de guerre. Il court ici une infinité de bruits, tant ſur les affaires générales de l'Europe, que ſur celles qui concernent ce roïaume en particulier; mais comme ils ſont preſque tous haſardés, on peut bien les paſſer ſous ſilence.

Extrait d'une lettre de New-York, le 27 Septembre.

" Le Sr. Franklin, le Sr. Adams & un autre député du congrès vinrent avec un parlementaire trouver le lord Howe il y a quelques jours; ſon excellence leur demanda ſous quel titre ils vouloient entrer en conférence. Ils répondirent qu'ils vouloient être traités comme ambaſſadeurs des états indépendans de l'Amérique : le lord Howe leur tourna le dos avec toutes les marques de mépris que méritoit leur inſolence ,,.

,, Le parti des roïaliſtes augmente tous les jours par la défection continuelle des troupes du congrès : à l'inſtant où je vous écris, les rebelles ont été chaſſés de Powlesbook, & le lord Percy vient de prendre poſſeſſion de ce poſte. Les vaiſſeaux du Roi

ont un succès prodigieux contre les armateurs „.

" A Boston le ton & l'air des habitans a bien changé depuis les progrès des roïalistes. On y voit avec douleur la vérification de ce que le Sr. Adams a dit de lui-même dans le discours qu'il fit lorsque le congrès déclara l'indépendance : " *Je n'ai pas*, dit-il, *à ses co-opérateurs, le sang froid & la tranquillité qu'il faudroit pour parler dans une occasion aussi importante que celle qui nous rassemble. Une ardeur enthousiaste pour la gloire ne me laisse pas peut-être cette clarté d'idées & d'expressions qui se trouvent dans les discours de ceux dont les passions sont moins violentes que les miennes. Ce défaut m'a été reproché, & je ne m'en défends pas* „.

Extrait de la gazette de Québec, 18 *Septembre* 1776.

" Nous ne saurions passer sous silence les ordres suivans, donnés par son excellence le général Carleton. Ils respirent un air de fermeté & de grandeur d'ame, & donnent une haute idée des nobles sentimens d'humanité qui animent cet officier en faveur de ceux de nos malheureux citoïens qui ont été forcés par la crainte, ou séduits par les artifices du congrès „.

" Les officiers supérieurs des différens corps „ auront soin d'informer ceux qui sont sous leurs „ ordres, que les lettres ou messages de la part „ des rebelles, des traitres armés contre Sa „ Maj., des perturbateurs du repos public, maraudeurs,

„ faudeurs, voleurs, assassins, ou meurtriers „ ne doivent être reçus sous quelque prétexte „ que ce soit : que si aucun de ces ennemis „ des loix ose approcher de l'armée, soit com- „ me parlementaire ou ambassadeur, à moins „ qu'il ne vienne implorer la clémence de Sa „ Majesté, qu'il soit appréhendé au corps & „ consigné dans les prisons pour être traité „ ainsi que les loix ont pourvû contre de telles „ gens. Leurs papiers ou lettres adressées même „ au commandant en chef seront remis entre „ les mains du prévôt de guerre, qui sans les „ lire, même sans les ouvrir les fera brûler par „ la main du bourreau : cependant Son Exc. „ n'entend pas que ni l'assassinat commis sur la „ personne du brigadier-général Gordon, ni la „ mauvaise foi des rebelles décidés à retenir les „ prisonniers canadiens, quoique ceux des leurs „ qui étoient tombés entre les mains des sau- „ vages aient été rachetés à grand prix & ren- „ voyés chez eux, ni autres traits aussi in- „ dignes soient imputés à toute l'armée du „ congrès en général, mais seulement à quel- „ ques scélérats qui ayant commencé à séduire „ la multitude, l'ont entraînée par degré, ont „ usurpé sur elle un pouvoir tyrannique & insup- „ portable, & cherchent à présent par toutes „ sortes de moyens à faire couler le sang de „ nos concitoyens dans l'espoir insensé de cou- „ vrir leurs propres crimes, & de se maintenir „ dans leur usurpation par la ruine entiere de „ leurs pays; puissent les crimes de ces hommes „ infideles & altérés de sang les poursuivre par- „ tout, & les punir d'avoir, par leurs machi- „ nations infernales, amené un si grand nombre „ de leurs concitoyens au bord du précipice de „ la destruction! Il est du véritable anglois de „ se distinguer autant par l'humanité que par „ la bravoure : il est de l'honneur des troupes „ de Sa Majesté, d'épargner le sang de ses mal- „ heureux sujets, dont le plus grand crime est „ peut-être celui de s'être laisse séduire : il est „ de la dignité de la couronne, & c'est le „ devoir de tous les fideles sujets d'arracher à

„ l'oppression & de rétablir dans la liberté les „ habitans de ces contrées, jadis heureuses, „ libres & loyales „.

" Ordonne à tous les prisonniers américains „ qui voudront retourner dans leurs différentes „ provinces d'être prêts à s'embarquer au pre- „ mier ordre. Le Sr. Murray, commissaire, „ fera la visite des bâtimens destinés à les „ transporter; ayant un soin particulier qu'ils y „ soient pourvûs de bonne & saine nourriture, „ de vêtemens, & que l'on prépare tout ce „ qui peut être necessaire dans le passage à ces „ infortunes. Ils doivent regarder leurs provinces „ respectives comme leurs prisons, & y demeurer „ jusqu'à ce qu'ils ayent la permission d'aller „ ailleurs, ou l'ordre de se présenter devant le „ commandant en chef de cette province „.

Un particulier d'Irlande vient de faire un testament singulier dont voici quelques traits. " Il y a trois jours entiers que je consulte la raison & l'humanité pour savoir à qui je dois laisser les biens qu'il faut que j'abandonne en quittant la vie; tout bien considéré je méprise les préjugés ordinaires; & quoiqu'on en puisse dire après moi, voici mes dispositions pour que les amis fideles qui ont contribué à mes plaisirs, sans y être excité par le vil appat du gain, puissent ressentir les effets de ma bienveillance autant que leur nature le comporte; je legue au Sr. Moran quatre acres & demi de pâturage que je le charge d'emploïer à l'usage de mes deux vieux serviteurs, ma jument baie, & mon cheval chatain à courte queue. La premiere m'a porté avec une sagesse exemplaire pendant 21 ans, & le second a rendu le même service à mon valet pendant 11. Ces deux aimables créatures jouiront en propriété

té desdits pâturages, sans trouble ni empêchement, pendant le cours de leur vie. Après leur décès, Samuël Brun, mon valet que je charge du soin de mes deux susdits amis, possédera le tout. Comme je connois la tendresse de Samuël pour mes deux principaux légataires, je meurs en paix, & je lui laisse en outre une rente annuelle de 15 liv. sterl. Si les ames conservent encore après la mort, la faculté de manifester leur courroux, malheur à ceux qui pourroient méchamment causer quelques chagrins à mes trois susdits amis & domestiques, lorsque je ne serai plus „.

FRANCE.

PARIS (*le* 30 *Novembre.*) Le Roi a nommé le 9 de ce mois 14 chefs-d'escadre en remplacement : ce sont Mrs. de la Prévalaye, Guichen, de Sade, commandeur Desnos, la Touche-Tréville, de Lacarry, des Hayes de Cry, Faucher, d'Isle-Beauchaine, le chevalier du Dresnay des Roches, le chevalier de Forbin d'Oppède, le chevalier de Fabry, le vicomte de Rochechouart, & le chevalier d'Arrac de Ternay. Sa Maj. a nommé à l'intendance de Brest Mr. de la Porte, ci-devant commissaire-ordonnateur à Bordeaux, & à celle de Toulon Mr. Prevost de la Croix, commissaire-ordonnateur à l'Orient. ----- Le baron de Breteuil, ambassadeur du Roi à Vienne, & le comte de Flavigny, ministre-plénipotentiaire de Sa Maj.

près l'Infant Duc de Parme, étant de retour ici par congé, ont été présentés à Sa Maj., le premier le 11 & le second le 7 de ce mois, par Mr. le comte de Vergennes, ministre & secretaire d'état au département des affaires étrangeres. ---- Le Roi vient d'accorder l'évêché de Bayeux, vacant par la démission de Mr. de Rochechouart, à l'évêque de Cahors, premier aumônier de Mad. la comtesse d'Artois, & celui de Cahors à l'abbé de Nicolaï, vicaire-général de Bayeux. Mr. de Rochechouart se réserve une pension de quarante mille livres franches sur l'évêché de Bayeux, & vingt mille sur celui de Cahors.

La cour n'a pas cessé d'être brillante à Fontainebleau; la course de chevaux du 13, dans laquelle le fameux cheval de Mgr. le comte d'Artois est entré en lice pour la premiere fois, y avoit attiré une foule prodigieuse de monde, dont il y avoit beaucoup d'anglois. Ce cher cheval, qui a couté 1700 louis, a été vaincu par celui de Mgr. le duc de Chartres : les paris faits par les divers partisans sont évalués à 7 ou 8 mille louis; on dit que cette course sera la derniere, & que dorénavant il y aura des tournois qui feront au champ de Mars près de l'école roïale militaire. ---- Le 18 le Roi & la famille roïale sont arrivés à Versailles.

Il paroit sept ordonnances du Roi concernant la marine; elles sont datées du 27 Septembre, & visées le 23 Octobre par Mr. le duc de Penthievre, amiral de France. La plus volumineuse & la plus importante est

celle qui regle les fonctions dans la régie & administration-générale & particuliere des ports & arsenaux de marine : elle porte que S. M. s'étant assûrée que les officiers de sa marine ont acquis depuis plusieurs années par la nouvelle forme donnée à leur éducation militaire, la théorie de l'architecture navale & les connoissances nécessaires pour bien diriger la construction, le gréement & l'équipement des vaisseaux, elle a reconnu la nécessité de faire divers changemens à l'ancienne constitution de sa marine : cette constitution qui n'admettoit les officiers militaires à aucun détail dans les arsenaux étoit propre sans doute, au tems où elle fut adoptée.

En conséquence de cette ordonnance, la régie & administration-générale des ports & arsenaux de marine, sera & demeurera divisée en deux parties distinctes & séparées, dont l'une sous l'autorité immédiate du commandant du port comprendra tout ce qui concerne la disposition, la direction & l'exécution des travaux, & l'autre sous l'autorité immédiate de l'intendant comprendra tout ce qui concerne la recette & dépense, & la comptabilité des deniers & des matieres.

Il n'y aura plus de ce qu'on appelle les officiers de plume à la suite des armées navales, escadres, ou divisions. Les fonctions dont ils étoient chargés, seront remplies par des officiers de la marine, faisant partie des états-majors des vaisseaux. Au moien de

quoi, à commencer du 1. Décembre prochain que les dites ordonnances doivent s'exécuter, le corps des officiers d'administration & des écrivains de la marine seront supprimés, & S. M. voulant les traiter favorablement, leur accorde pour retraite, leurs appointemens entiers à ceux qui ont servi 35 ans, les trois quarts à ceux qui ont servi 30 ans & proportionnellement.

Il paroit décidé que les éleves de l'école-roïale-militaire seront rétablis à leur hôtel, suivant la nouvelle réforme, c'est-à-dire, qu'ils n'y seront reçus qu'à l'âge de 12 ans pour achever leur éducation.

Le 12 l'ouverture du parlement s'est faite avec les cérémonies ordinaires, par une Messe solemnelle, à laquelle Mr. d'Aligre premier-président, & les chambres ont assisté, & qui a été célébrée par l'archevêque de Rouen.

Un arrêt du parlement de Bordeaux, qui avoit condamné Mr. le duc d'Aiguillon à une amende, a été cassé par un arrêt du conseil d'état. Il est peut-être nécessaire de rappeller, ce qui a provoqué cette cassation. Mr. le duc d'Aiguillon, plaidant au parlement de Bordeaux contre un gentilhomme, fut informé que son rapporteur Mr. de Poissac (dont il a été beaucoup parlé, au sujet des oreilles d'un buste de Mr. le maréchal de Richelieu qu'il avoit abattues) alloit manger publiquement chez sa partie adverse & montroit la plus grande partialité dans ses propos; en conséquence il le fit honnêtement prier de récuser, & sur ce qu'il n'en voulut

ıut rien faire, Mr. le duc d'Aiguillon se vit obligé de demander sa récusation par une requête aux chambres assemblées. Non-seulement sa demande fut jugée mal-fondée, mais il fut encore condamné à une amende de 200 livres. D'après son appel au conseil, cet arrêt qui n'a paru être que l'effet de la prévention, est cassé, & en outre, le Roi évoque à son conseil le fonds de l'affaire, probablement pour en ordonner le renvoi à tel autre parlement que Sa Maj. jugera à propos.

Mr. Necker dîna il y a quelques jours chez Mr. l'Archevêque, ce qui n'a pas manqué d'occasionner diverses conjectures dans le public. Il étoit accompagné de Mr. Tronchin, premier médecin de Mgr. le duc d'Orléans. Ce ministre vient de donner une nouvelle preuve de générosité, s'il est vrai, comme on l'asûre, que c'est lui qui a sollicité du Roi le rappel des abbés Roubaud & Baudeau, exilés sous le ministere de Mr. de Clugny. Il est du moins certain, que le premier, relégué dans la généralité de Caen, a reçu la liberté de se rendre où il voudra, & que la lettre de rappel du second est également expédiée. On sait, que ces deux abbés s'étoient attiré cette disgrace par un zele brûlant & furieux pour le systême des économistes, & que Mr. Baudeau a critiqué les écrits de Mr. Necker pour la défense du systême de Colbert, d'une maniere qui sentoit le fanatisme & la sédition.

Mr. J. J. Rousseau a été assailli à la promenade

menade par un grand chien danois qui l'a renverſé ; la contuſion a été ſi rude qu'elle lui a cauſé la fievre. On dit que par un reſte d'humeur contre ſon ſiecle, il n'a pas voulu recourir à aucun homme de l'art, & même qu'il ne permet pas qu'on donne de ſes nouvelles à ceux qui en vont demander. --- Le fameux chevalier d'Eon, qu'on dit aujourd'hui être une fille, a obtenu une bonne penſion & un ſauf-conduit pour revenir en France. On ſait qu'il avoit été nommé capitaine de dragons & décoré de la croix de St. Louis avant de devenir ſecretaire d'ambaſſade à la cour du Londres ſous Mr. le duc de Guerchy.

Parmi les divers bruits relatifs à la rupture entre l'Eſpagne & le Portugal, qu'on regarde comme prochaine, eſt celui d'un corps de troupes, que le Roi de Sardaigne feroit paſſer à la ſolde de la France, pour les joindre à l'armée de S. M. Catholique, en vertu des traités qui ſubſiſtent entre les cours de Bourbon, parce que l'on ſuppoſe, que ces troupes ſupporteroient mieux que celles de France la différence du climat de Portugal, où le théâtre de la guerre ſeroit vraiſemblablement établi. Mais l'on ſent aiſément qu'une pareille nouvelle demande un plus grand degré d'authenticité.

On continue à s'entretenir ici du meurtre de Mr. de Biragues, ancien officier d'artillerie, par Mr. Berthelot de Villermoi, capitaine au ſervice du Roi, & ſon frere l'abbé de Villermoi. Le récit de cette affaire, tel

qu'on le fait aujourd'hui, change beaucoup les circonſtances. Mr. de Biragues avoit eu un procès avec Mrs. de Villermoi au ſujet de la chaſſe, & avoit obtenu ſentence contre eux. Les deux freres, ſous prétexte de chaſſer en faiſant route, s'approchent du château de Mr. de Biragues & vont tirer juſques dans les fenêtres des appartemens. Mr. de Biragues qui étoit alors à table, ſe leve, ſa ſerviette à la main, & ſort pour voir qui c'étoit. Il apperçoit Mrs. de Villermoi & leur dit " qu'il ne convenoit point de „ braconner ainſi juſques ſous ſes fenêtres. „ Pourquoi ils ne venoient pas plutôt lui „ demander la ſoupe ? „ Mr. de Villermoi l'officier, ne répondit à cette invitation que par un coup de fuſil qui coupa l'oreillete du cœur à Mr. de Biragues, âgé de près de 84 ans, & l'étendit baigné dans ſon ſang. Un jeune enfant de 10 à 12 ans qui avoit vû tomber ſon cher papa, accourt près de lui en jettant les hauts cris. On ajoute que l'abbé de Villermoi a tiré ſon coup de fuſil ſur cet enfant, qu'heureuſement il n'a pas attrapé. Les parens de Mr. de Biragues ont demandé juſtice au Roi. L'abbé eſt arrêté; mais ſon frere s'eſt enfui dans les païs étrangers où l'on prétend que perſonne ne lui accordera d'aſyle, car il a déja été envoïé près de ſix mille exemplaires de ſon ſignalement dans le roïaume & hors du roïaume.

La diligence de Lyon a été attaquée par des voleurs. Trois voïageurs ont été tués

& un postillon a été si dangereusement blessé qu'il en est mort le jour d'après. Un domestique qui suivoit à cheval la diligence, s'est heureusement sauvé & a porté l'alarme dans les villages voisins. Des négocians de Paris avoient mis dans cette voiture des sommes considérables pour leurs correspondans de Lyon; tout a été enlevé.

Plusieurs personnes sont mortes nouvellement d'avoir mangé des champignons, ce qui fait souhaiter qu'on bannisse de nos ragoûts toute espece de champignons, d'autant qu'il est démontré par l'analyse chymique des bons & des mauvais, qu'ils ne different pas beaucoup les uns des autres. Ce qu'on appelle les bons, deviennent funestes lorsqu'ils sont trop vieux, & il est aussi démontré que le champignon, quel qu'il soit, devroit inspirer de l'horreur, parce que de petites araignées y déposent souvent leurs œufs, & que par cela seul il peut occasionner des maladies & même la mort à ceux qui en mangent beaucoup.

On apprend de Long en Picardie sur les bords de la somme, que le 15 Septembre dernier pendant la nuit un incendie considérable menaça tout le village, & qu'un nommé J. F. Joly voïant en proie aux flammes une maison qu'il avoit fait bâtir l'année précédente, & s'appercevant en même-tems que de la grange seigneuriale encore intacte, dépendoit la conservation du village entier, arrêta ses fils qui l'entraînoient vers sa maison, & leur dit que c'étoit à garantir les bâtimens

qu'ils avoient sous leurs yeux qu'il falloit s'attacher, puisque le salut de tous en résultoit; aussi-tôt il les guide, prend une échelle, & monte avec eux sur le toît de cette grange, où ils passent la nuit à y étouffer les étincelles & à faire tomber les charbons que l'activité des flammes lançoit continuellement sur cette couverture de chaume. Ainsi voïant leur patrimoine se consumer près d'eux, ils se dévouerent généreusement à un travail qui devoit conserver au moins deux cents maisons, & qui en effet arrêta les progrès de l'incendie.

On écrit de St. Eustache qu'un ouragan plus terrible que celui de 1738 a causé des dommages considérables à la Guadeloupe & à Grandiere : tous les vaisseaux ont été jettés fort avant dans les terres, & on désespere de pouvoir les remettre en mer. Indépendamment de quelques maisons de pierre, toutes celles qui étoient bâties en bois, ont été abattues par la violence du vent. Cet ouragan étoit accompagné d'une pluie considérable, qui en peu de tems forma une espece de déluge.

On vient d'établir, sous la protection du gouvernement, une manufacture de sparterie au fauxbourg St. Antoine; c'est une fabrication de cordages avec la plante que les naturalistes appellent *gramen sparteum*. On connoit dans la marine le *sparion*, cordage de genêt d'Espagne, d'Afrique & de Murcie, d'un bon usage, soit à l'eau de mer, soit à l'eau douce. Le sieur Berthe, qui est

à la tête de l'établissement, emploie le sparte ou genêt d'Espagne ; cette plante abonde dans beaucoup d'endroits en France, & sans doute on essaiera si dans nos climats elle n'est pas également susceptible de suppléer le chanvre : on en fait des tapis de diverses especes qui se lavent.

Malgré le peu de chaleur qu'il a fait l'été, & les pluies abondantes qui sont tombées, les vignes ont beaucoup produit dans les cantons, où l'on ne s'est pas pressé de faire vendange. La Champagne sur-tout a fait une assez bonne récolte ; & la qualité sera bien supérieure à celle qu'on espéroit. La beauté du tems qu'il a fait en automne, & les chaleurs qui sont arrivées au moment où l'on n'en attendoit plus, ont fait le plus grand bien.

Une académie de France vouloit proposer un prix pour celui qui discuteroit le mieux cette question : *Si les hommes seroient plus heureux sans loix qu'ils ne le sont avec des loix*. Mais ayant appris que cette question insensée avoit été nouvellement agitée à Venise d'une façon qui a excité l'animadversion du gouvernement, elle a renoncé à ce sujet ; & quelques-uns de ses membres, zélés économistes, ont paru un peu confus de la mauvaise réception que les italiens faisoient aux systêmes des philosophes françois.

RENNES (*le* 15 *Novembre.*) Les états de Bretagne, assemblés en cette ville, continuent leurs travaux ordinaires, sans que les séances soient troublées par des différens :

Ils ont reçu, selon l'usage, une lettre, par laquelle le Roi leur témoigne sa satisfaction de ce qu'à leur seconde séance ils ont unanimement accordé le don-gratuit de deux millions. Il n'y a eu qu'un objet, sur lequel l'assemblée n'a pû se prêter aux desirs de l'administration. Feu Mr. le contrôleur-général lui avoit écrit " d'exiger un cautionnement de deux millions des concurrens à la place de trésorier, vacante par la démission de Mr. de la Lande-Magon : mais, la commission, chargée de cet objet, aïant fait son raport le 18 Octobre, il fut arrêté, " de députer vers Mrs. les commissaires du Roi, & de représenter à Mr. le marquis d'Aubeterre les inconvéniens, qui résulteroient des cautionnemens, exigés par Mr. de Clugny, pour la place de trésorier de la province, cette condition étant d'ailleurs une nouveauté qui y étoit inconnue ".

PAYS-BAS.

La Haye (*le 25 Novembre.*) La nouvelle annoncée par plusieurs gazettes qu'il y avoit un traité de paix conclu entre la République des provinces-unies & l'Empereur de Maroc, se trouve démentie par des lettres de Mogador en date du 14 Septembre. Celles-ci annoncent que ce monarque avoit ordonné de vendre une partie de la cargaison du bâtiment hollandois que ses frégates ont pris dernierement, & que l'on présumoit qu'il feroit

vendre aussi publiquement ce bâtiment : elles ajoutent que cet Empereur des pirates est obstiné à ne vouloir pas donner la paix à la république à moins qu'elle ne promette un tribut considérable par an, qu'il a fixé à 50,000 piastres. Si on convenoit à ce prix, la Hollande seroit plus chargée que toute autre nation, puisque les Danois ne lui païent que 25000 piastres; les présens que lui envoie la Suisse tous les deux ans peuvent être évalués à 20,000 écus par an (a); la France lui fait des présens de tems en tems, ainsi que l'Angleterre; & d'autres nations ne païent que 10,000 séquins tous les ans.

La République arme actuellement plusieurs vaisseaux de guerre, dont le Stathouder, Amiral-général, a été prié de nommer sans délai les capitaines. Cet armement actuel doit être suivi d'un autre qui sera prêt de bonne heure l'année prochaine, & dont les Etats ont également prié le Prince de nommer les chefs.

Mercredi 20 de ce mois & la nuit suivante, on a essuïé dans ces provinces un ouragan presque pareil à celui des 14 & 15 Novembre de l'année derniere, mais dont, par les précautions qu'on eut le tems de prendre, les effets ont été généralement

(a) Il est difficile de deviner pourquoi les suisses se laissent aussi rançonner par ces pirates; ne possédant aucun port & ne faisant aucun négoce sur mer, ces peuples semblent devoir regarder avec indifférence toutes les déprédations des corsaires.

beaucoup moins funeſtes qu'alors. Dans toutes les villes il y a eu pluſieurs toîts enlevés, des cheminées abattues &c : cependant ces dommages ſont peu conſidérables à proportion de ceux que l'on avoit à craindre par la rupture des digues, qui ſont la ſauvegarde de ce païs. Heureuſement, autant qu'on a pû l'apprendre juſqu'à préſent, elles ont été garanties par les ſoins & la vigilance des intendances & des habitans; & il y a eu ſeulement en quelques endroits des crevaſſes, qu'on a d'abord fermées, & qui n'ont cauſé que des inondations particulieres dans les environs de Haarlem, de Gouda & dans quelques diſtricts de la Hollande - ſeptentrionale. On craignoit ſur-tout pour les écluſes de la Meuſe à Delftshaven, parce qu'on n'avoit pû encore y achever les travaux néceſſaires pour réparer les dommages qu'elles ont ſouffert l'année derniere. Le danger y a été très-imminent, il eſt vrai, & par la rupture de quelques levées une partie de ce gros bourg a été inondée : cependant, au moïen des meſures préparées d'avance & exécutées avec autant d'activité que de bon ordre, les écluſes mêmes ont été préſervées. La ville de Rotterdam a été ſubmergée en partie, ce qui y a cauſé beaucoup de dégâts dans les magaſins. Les bâtimens d'une auberge à mi-chemin entre cette ville & celle de Delft ont été dégradés en grande partie & emportés par l'accroiſſement ſubit des eaux du canal, nommé la Rotte. La partie baſſe de la ville d'Amſterdam a auſſi été inondée; mais, par

les arrangemens que les magistrats avoient fait prendre, il n'y a eu aucune confusion, & les habitans ont pû sauver leurs effets. On a observé, qu'à Rotterdam la crue des eaux a été d'un demi-pouce plus haute que le 14 Novembre 1775; & qu'au contraire à Amsterdam elle a été plus basse de 13 à 14 pouces. Jusqu'ici l'on n'apprend point, que personne ait péri dans aucun des endroits submergés. L'on craint de recevoir des nouvelles plus fâcheuses de la province d'Over-Yssel, où l'on n'avoit pû encore réparer tous les dégats de l'ouragan du 14 Novembre 1775. On s'attend aussi à de grandes pertes sur mer. On n'a pû encore avoir des avis du Texel; mais l'on a vû de la côte opposée 10 à 12 vaisseaux chasser sur leurs ancres & échouer sur les bas-fonds voisins. Il a aussi échoué le 21 près de Petten sur la côte de la Nord-Hollande un vaisseau venant de l'Orient & un autre de Londres à Amsterdam. Un troisieme, allant de cette derniere ville à Liverpool, a échoué près de Wyk-sur-mer, & un quatrieme, nommé le Neptune, allant de Wismar à Bordeaux, près de Schevening. Les équipages ont été sauvés à l'exception du capitaine & d'un matelot du dernier. On a pareillement sauvé l'équipage d'une galiotte à deux mâts, allant de Sunderland à Schiedam, avec un chargement de charbon de terre, qui échoua la nuit du 20 au 21 sur la pointe de la Hollande-méridionale près de Ter-Heide.

NAERDEN (*le 29 Novembre.*) L'isle de

de Wieringen proche du Texel a été submergée, & plus de deux mille pieces de menu bétail y ont été noïées. En Frise la violence du vent n'a pas été moins terrible; & l'on a couru de grands dangers dans les ports de Harlingue & de Lemmer : il n'y a eu cependant qu'une seule rupture, près de Sneek, dans la grande digue, qui borde cette province du côté de la mer : mais nulle part la tempête a été plus horrible & plus funeste que dans la partie de la province d'Over-Yssel, qui avoisine le Zuider-zee, où les effets en ont encore surpassé ceux de l'ouragan du 14 Novembre 1775. Les villes de Campen & de Zwol, tout le païs d'alentour, le district de Mastenbroek, & le bailliage de Vollenhoven ont été inondés; les digues, déja ébranlées par la derniere tempête, ont été cette fois-ci totalement ruinées par la fureur des eaux de la mer, dont la hauteur surpassoit de deux pouces celle de 1775. Plusieurs personnes ont péri; nombre de maisons, magasins ou granges ont été dégradés, ruinés, entraînés; une grande partie du gros & menu bétail a été noïée. La situation des habitans de la ville de Blokzyl est des plus tristes. Il en est de même sur la côte de la Gueldre le long du Zuider-zee, nommément à Elbourg & dans les environs. Le nombre des bâtimens, qui ont été renversés, échoués, ou endommagés, tant dans ce golfe qu'à son entrée, & dans la mer du nord sur nos côtes, est très-considérable.

Le 20 du mois passé le feu prit à la mai-

ſon de campagne de Mr. van-Haren en Friſe. cette belle habitation a été entierement détruite, & malheureuſement cet incendie commença par la bibliothéque de ce particulier, qui étoit une des plus précieuſes qu'on connût dans les Païs-bas; on ne pût ſauver qu'un coffre qui renfermoit des choſes importantes avec quelques meubles de prix. Une argenterie conſidérable ne pût être retrouvée qu'en fuſion parmi les débris & les cendres de la maiſon. Trois des enfans de Mr. van Haren ſe ſauverent par les fenêtres.

On apprend de Naples que la diſgrace de Mr. Tanucci a été ſuivie de quelques autres; & que Mr. le marquis de Grimaldi, miniſtre de S. M. Catholique s'eſt auſſi retiré.

MORTS.

Mr. Jacques Sayer, vice-amiral du pavillon blanc, eſt mort à Londres le 29 Octobre après une longue & douloureuſe maladie.

Dom Joſeph-Ignace de Goyeneche, commandeur de Villafranca en l'ordre de Saint-Jacques, du conſeil de Sa Majeſté Catholique, ſecretaire de la chambre de grace, de juſtice, & d'état de Caſtille, & de la Junte royale des théologiens de la *Purifima Concepcion*, eſt mort à Madrid le 29 Octobre, dans la 72 année de ſon âge.

Jacob-Sigiſmond Waitz, baron d'Eſchen, conſeiller privé actuel d'état & de guerre du Roi de Pruſſe, vice-préſident & miniſtre-dirigent au directoire-général & ſuprême des finances, &c. eſt mort à Berlin le 7 Novembre d'apoplexie, dans la 76e. année de ſon âge. La confiance diſtinguée du Roi, que ce miniſtre a conſervée juſqu'à la fin, fait ſon éloge.

Il eſt mort depuis peu à Kaploni dans le Comitat de Szathmar en Hongrie, une Dame noble de la famille de Bagoſchi, âgée de 125 ans.

Table alphabétique des matieres de Littérature, depuis Septembre 1776.

AN essay on the origin, &c *Essai sur l'origine, l'établissement & les progrès de la société, dans lequel on examine & on refute les observations du docteur Price sur la liberté physique, civile, morale & religieuse. Avec l'apologie de l'entreprise qu'a formé le gouvernement pour réduire les américains par la force. Par Mr. Shebbeare.* 15. Novembre. Page 410

An inquiry into the powers of ecclesiastics, &c. *Recherche sur les pouvoirs des ecclésiastiques d'après les principes de l'Ecriture & de la raison.* 1. Décembre. 492

Antilogie & fragmens philosophiques ; ou collection méthodique des morceaux les plus curieux & les plus intéressans sur la religion, la philosophie, les sciences & les arts, extraits des écrits de la philosophie moderne. 1. Octobre. 170

Art (de l') de faire de bon pain. 1. Décembre. 499

Bateaux (des) insubmersibles, inventés par Mr. de Bernieres. 15. Octobre 264

Bulletin du commerce de l'Europe. 15. Décembre. 575

Compliment fait à S. A. le Prince de Salm-Salm, évêque de Tournay, par la jeunesse du collége de St. Paul. 1. Novembre. 342

Courier littéraire de l'Europe, par une société de gens de lettres. 15. Décembre. 573

Dictionnaire de l'industrie, ou collection raisonnée des procédés utiles dans les sciences & dans les arts. Ouvrage également propre aux artistes, aux négocians & aux gens du monde. Par une société de gens de lettres. 15. Septembre. 92

Discours sur divers sujets de religion & de morale &c. 1. Novembre. 320

Epître de Mr. de Voltaire aux Parisiens. 15. Septembre. Page 101
------- *Suite de l'Epître &c.* 1. Octobre. 172
Epître aux François détracteurs de la France ; par Mr. de Saint-Marc. 1. Octobre. 184
Essai sur le caractere & les mœurs des François comparées à celles des Anglois. 1. Octobre. 159
*Explication littérale, dogmatique & morale des Evangiles des dimanches & fêtes principales de l'année, en forme d'homélie, par M****. Docteur en Théologie &c.* 1. Octobre. 183
Extrait de la gazette allemande de Francfort du 27 Juillet 1776 N°. 120, touchant les prétendues lettres de Clément XIV. 1. Septembre. 26
Extrait du discours prononcé le 6. Juin, dans la séance de l'académie de Berlin, par Mr. Formey, secretaire perpétuel. 1. *Octobre.* 175
Extrait d'une lettre du R. P. Richard, à l'Auteur du Journal ecclésiastique. 1. Octobre. 177

Fables & contes, dédiés à Son Alt. Impériale le Grand-Duc des Russies. 15. Octobre. 244

Héroïsme (l') de l'amitié : David & Jonathas : poëme en quatre chants. On y a joint plusieurs pieces, tant en vers qu'en prose, sur différens sujets. Par Mr. l'Abbé Brutè. 1. Septembre. 3
*Histoire des inaugurations des Rois, Empereurs, & autres Souverains de l'univers, depuis leur origine jusqu'à présent ; suivie d'un précis de l'état des arts & des sciences sous chaque regne, des principaux faits, mœurs, coutumes & usages les plus remarquables des François, depuis Pepin jusqu'à Louis XVI. Par Mr. ***.* 1. Septembre. 22
Histoire des révolutions de Corse, depuis ses premiers habitans jusqu'à nos jours. Par Mr. l'abbé de Germanes. Tome 3e. 1. *Novembre.* 315
Histoire de Loango, Kakongo & autres royaumes d'Afrique, rédigée d'après les mémoires des Préfets apostoliques de la mission françoise ; enrichie d'une carte utile aux navigateurs. Par Mr. l'abbé Proyard. 15. *Novembre.* 393

Histoire de l'église & des évêques-princes de Strasbourg, &c. Par Mr. l'abbé Grandidier, &c. Tome 1. depuis l'établissement du christianisme en Alsace jusqu'à l'an 817. suivi des pieces justificatives 1. Décembre. Page 471

Institution des sourds & muets, par la voïe des signes méthodiques. 15. Septembre. 81
Invention d'une voiture à voiles. 1. Décembre. 500

Lettre de Mr. Lottinger, Docteur en médecine, auteur du discours sur le coucou d'Europe, *à l'auteur de ce Journal.* 15. Septembre. 95
Lettre à l'auteur de ce Journal sur un trait qui fait honneur à l'humanité. 15. Septembre. 107
Lettere interessanti del Pontifice Clemente XIV. &c. *Lettres intéressantes du Pape Clément XIV.* A Florence 1776. Tom. 2. in-8°. 1. *Novembre.* 340
Lettre de Mr. de Voltaire à Mr. le comte d'Argental, contre Mr. Tourneur. 15. Novembre. 415
Lettre à l'auteur de ce Journal, sur les siecles chrétiens. 15. *Décembre.* 571

Manuel (le nouveau) d'Epictete, tiré des livres d'Adrien avec cinq traités de Simplicius, sur des sujets importans pour les mœurs & pour la religion; traduits en françois avec des remarques, par Mr. Dacier. 15. *Octobre.* 258
Mémoires pour servir à la vie de Nicolas de Catinat, Maréchal de France. 15. Octobre. 237
Mémoires historiques, critiques & anecdotes des Reines & Régentes de France. Nouvelle édition. 15. Octobre. 253
Mémoire sur le danger des inhumations précipitées & sur la nécessité d'un réglement, pour mettre les citoyens à l'abri du malheur d'être enterrés vivans, dans lequel on rapporte des observations sur des personnes enterrées vivantes, &c. Par Mr. Pineau, docteur en médecine. 1. *Décembre.* 487
Méthode éprouvée pour le traitement de la rage, publiée par ordre du gouvernement. 1. Décembre. 499

Mœurs (les) des Germains & la vie d'Agricola, par Tacite. Traduction nouvelle, avec des notes sur le sens & le stile de Tacite; par Mr Boucher, procureur au Parlement. 15. *Novembre.* Page 407

Orazione funebre recitata in Breslavia, &c. *Oraison funebre, prononcée à Breslau, à l'occasion du service funebre fait dans l'église des Jésuites, pour le repos de l'ame de Laurent Ricci, dernier Général de la Compagnie.* Traduite de l'original allemand en italien. 1. *Octobre.* 182

Ouvrages divers du Rd. P. Richard, Dominicain. 15. Novembre. 419

Pensées de Pascal, nouvelle édition, &c. 1. Octobre. 185

Préservatif nécessaire à toutes les personnes qui ont les lettres faussement attribuées au Pape Clement XIV. 15. Décembre. 560

Principes de la législation universelle. 15. Novembre. 479

Prix proposé par l'académie royale des sciences, arts & belles-lettres de Châlons-sur-Marne. 15. Novembre. 421

Prix donnés & proposés par l'académie impériale & royale des sciences & belles-lettres de Bruxelles. 1. Décembre. 497

Prospectus *d'un ouvrage intéressant sur l'anatomie, sous ce titre :* J. P. Levelings Anwendung der neuen Zergliederungslehre auf die Figuren des großen Vesals. *Application des gravures du célebre Vesal aux leçons de l'anatomie moderne.* 15. Septembre. 106

Prospectus *pour la suite de la nouvelle Physique céleste & terrestre de Mr. J. C. F. de la Periere, &c. en 9. tomes in-12, qu'il offre, par forme de soumission fealement, à ceux qui en ont les trois premiers.* 15. Octobre. 266

Protestans (les) deboutes de leurs prétentions par les principes & les paroles même du Curé, leur apologiste, dans son dialogue avec un évêque. Seconde édition. 15. *Novembre.* 396

Questions (les cent) d'un paroissien de Mr. le Curé de . . . pour servir de réplique à la suite de son dialogue sur les mariages des Protestans. 1. Décembre. Page 482

Réflexions morales d'un Solitaire. 1. Octobre. 186
Relation d'un voyage fait en Irlande sur les sauts des saumons. 15. Novembre. 418
Religions. Journal &c. *Journal de la religion, ou extraits des apologistes anciens & modernes de la religion chrétienne.* 15. Novembre. 413
*Remarques (suite des) sur l'*ordre profond & l'ordre mince. 1. *Septembre.* 19
Remarques sur la construction du fameux canal de Picardie. 1. Septembre. 30
Remede contre la grippe. 1. Septembre. 31
Remede contre les hémorrhoïdes. 15. Novembre. 421

Secours qu'il faut administrer à quelques enfans qui paroissent morts en naissant. 15. Novembre. 420
Sermons du Pere Charles Frey de Neuville. Nouvelle édition, revûe & corrigée par Mr. l'abbé de Querbeuf. 15. Décembre. 549
Statue (sur la) de Mr. de Voltaire faite par Mr. Pigal. 1. Septembre. 24

Table générale des Fourneaux anciens & modernes. 15. Novembre. 414
Testament spirituel, ou *derniers adieux d'un pere à ses enfans, ouvrage posthume du chevalier de ***, auteur des sentimens affectueux & de la religion du cœur.* 1. Décembre. 494
Traité historique de l'état des trésoriers de France, &c. Par Mr. de Gironcourt. 1. Octobre. 187
Traité des bienfaits de Sénéque, précédé d'un discours sur la traduction ; par Mr. Dureau de Lamalle. 15. Octobre. 249

Vers présentés à S. A. Mgr. le prince de Salm-Salm, évêque de Tournay, faisant sa premiere visite chez les Dames religieuses ursulines de cette ville, & récités par une jeune Demoiselle pensionnaire de leur maison. 15. Décembre. 569

------ Idem, *par Mr***. en lui présentant un exemplaire de ses sermons imprimés.* 15. Décembre. Page 570
Voix (la) du vrai patriote catholique, opposée à celle des faux patriotes tolerans. 1. Septembre. 11
Voltaire parmi les Ombres, avec cette épigraphe: *ergo erravimus & errare fecimus.* 1. Novembre. 332
Voltaire de retour des Ombres, & sur le point d'y retourner pour n'en plus revenir 1. Novembre. 333

L'On fait savoir que les biens des ci-devant Jésuites de la métairie à Kockelscheur à une lieue de cette ville, consistans en maisons, terres, prairies, étangs & bois, partagés en dix-neuf lots, sont à vendre, chaque lot séparément; que les amateurs d'un ou plusieurs lots pourront s'adresser au Receveur des Domaines de Luxembourg Leonardy pendant le mois de Janvier prochain, & faire leurs offres, après lequel mois écoulé l'on ne recevera plus aucune offre; & que le 19e. de ce mois de Décembre, à 8 heures du matin & jours suivans, le dit Receveur vendra au dit Kockelscheur tous les chevaux, bêtes à cornes & autres bestiaux, foin, paille, & les meubles de ladite métairie au plus offrant & dernier enchérisseur, argent comptant. Luxembourg le 5 Décembre 1776.